

# Monuments infos

FEVRIER 2009

Numéro 50

## Incendie au Château d'Angers le perroquet va bien...\*



Il va même très bien !!!

## SOMMAIRE... SOMMAIRE... SOMMAIRE

Pour ce mois de février 2009, nous vous avons préparé un Monuments-Infos très spécial. L'édito en **page 2** met les pieds dans le plat et fait pêter les bouchons de champagne afin de célébrer non pas la triste cérémonie du cinquantième du Ministère de la Culture mais le cinquantième numéro du Monuments Infos. De **la page 3 à 7**, coup de projecteur sur nos analyses concernant la réorganisation du CMN en droite ligne avec la politique actuelle du gouvernement. **Pages 7 à 10**, le CTP du 12 février : La Présidente fait son show et jette un froid. **En page 10**, les infos pratiques entrent en scène. **Pages 11 à 14**, le clou du spectacle, notre cahier central pour fêter dignement ce 50<sup>ème</sup> Monuments-Infos. **Pages 15 à 17**, numéro de duettistes avec le CHS central et le CHS centre et est. **Pages 18 et 19**, réunion sur l'action sociale le retour suivi des tragédies vécues au quotidien : un article sur les violences conjugales. **En page 21**, un article pour les zozos que les ASA rendent zinzins. **Page 22** v'la les brèves. **Page 23**, c'est la fête le 19 mars, tous ensemble dans la rue, grève générale ! En rappel **page 24**, l'éphéméride et le bulletin d'adhésion à la CGT qui n'attend plus que vos autographes !

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77  
mail : [snmh.cgt@culture.gouv.fr](mailto:snmh.cgt@culture.gouv.fr) / site internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

# É d i t o r i a l

## 50 bougies pour le Ministère de la Culture... Et 50 numéros pour le Monuments Infos

Ce premier numéro du « Monuments Infos » pour le l'année 2009 est sous le signe du 50.

Tout d'abord, le Ministère fêtera cette année son cinquantenaire. Nous aurons tout au long de l'année l'occasion d'y revenir même si, malheureusement, cet anniversaire ne se fait pas sous les meilleures auspices, à l'heure, en effet, où son existence est menacée. Devons-nous rappeler que durant sa campagne électorale, le président Nicolas Sarkozy, ne jugeait pas l'existence de ce ministère comme nécessaire ? Et, alors que nous dénonçons depuis de nombreuses années le démantèlement du ministère (balkanisation du ministère via la multiplication des établissements publics, recours à la privatisation, développement des ressources propres au détriment d'un service public culturel, révision générale des politiques publiques, sous-effectif, précarité, destruction de missions, manque de moyens...) menée par nos dirigeants, Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture de 2002 à 2003 fait lui-même l'apologie de la disparition de ce ministère ! Les masques tombent. Faire et puis dire... C'est dans ce contexte que Mme Albanel, ministre actuelle, s'est fait huée lors de ses vœux à l'Opéra Garnier. Et vous pourrez lire dans les brèves comment la fête qu'aurait dû être ce jubilé vire à un sinistre enterrement... C'est néanmoins sans compter sur la détermination des personnels à défendre cette noble institution. La lutte a été forte et exemplaire lors de la RGPP, elle l'a été également lors de la journée du 29 où les monuments nationaux ont été les plus mobilisés.

50 numéros pour le « Monuments Infos », ce n'est pas rien. Nous avons choisi de faire dans ce numéro une sorte de rétrospective et de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à faire vivre ce journal. Merci à tous ceux qui ont eu l'audace de signer leurs articles et dessins mais aussi aux plumes « anonymes ».

Mais le travail ne se limite pas à la seule rédaction des articles, c'est aussi des heures passées à la mise en page, à des « brain storming » partant dans des délires qui se concrétisent parfois à la « une » du journal, des colères face au bourrage de l'imprimante (un journal représentant près de 5 000 feuilles A3), des pannes inopinées de l'imprimante et de l'agrapheuse et qui nous laissent totalement impuissants, des délégations CGT en ctp, chs ou commission exécutive réquisitionnée comme « main d'oeuvre » pour étiqueter et mettre sous enveloppe les 1 300 journaux.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce journal pour leur travail, leur audace et leur talent. Et bien au-delà de tout ce que cela peut représenter comme travail, vous faites également vivre deux droits fondamentaux, le droit d'expression et le droit à l'information. A l'heure où les médias parlent d'une même voix, celle du pouvoir en place, ce n'est pas rien. A l'heure où la presse écrite est aux mains des pouvoirs financiers, ce n'est pas rien. Alors que les journaux sont en déséance, ce n'est pas rien. A l'heure où au CMN comme ailleurs, on tente la pensée unique, faire vivre des idées, des alternatives, ce n'est pas rien. Encore merci et longue vie au « Monuments Infos » !

Sophie Méreau  
Secrétaire générale du SNMH-CGT



# Réorganisation du CMN

L'actualité du CMN a été ces derniers mois axée sur la réorganisation de l'établissement. Nous vous communiquons nos analyses et propositions déjà diffusées par mail, mais puisque tout le monde n'a pas accès à l'intranet du CMN, nous les reproduisons dans le Monuments Infos...

## Centre des monuments nationaux : une réorganisation placée sous le triple signe de l'autonomie accrue, de la performance et du rendement !

### Du passage en force à la concertation, l'impact déterminant de la mobilisation des personnels.

A la mi-novembre, Madame Lemesle, Président du CMN, présentait à l'ensemble des agents, via Intranet, une réorganisation en profondeur de l'établissement sans avoir consulté préalablement, en aucune façon, les représentants du personnel. Madame Lemesle entendait alors présenter ce point au CTP du CMN de fin novembre, pour avis, afin que le Conseil d'administration puisse entériner cette « réforme » sans délai.

Cette tentative de passage en force a sans surprise soulevé un tollé général. La mobilisation des personnels et de leurs représentants, qui se sont notamment invité dans le bureau de Madame Lemesle le 19 novembre, a permis de faire obstacle à ces méthodes expéditives.

Ainsi, après que se soit tenue une réunion de « crise » au cabinet de la ministre, la Présidente du CMN s'est vu contrainte de proposer un calendrier de concertation avec les organisations syndicales représentatives de l'établissement, et constituées en Intersyndicale depuis le début du processus.

Si le CTP du 8 décembre a abordé le sujet de la réorganisation de l'établissement, il ne l'a fait qu'à titre d'information dans le cadre du calendrier imposé par le rapport de force.

Le CTP du 8 décembre a été le commencement d'un cycle de discussions devant s'achever le 30 janvier.

Plus de 10 réunions thématiques couvrant tous les champs du projet de Madame Lemesle se sont tenues sans que jamais nous n'obtenions

- le bilan écrit et argumenté de l'activité de l'établissement avant son arrivée,
- un état des lieux décrivant dans le détail, l'organisation et le fonctionnement du CMN, service par service,
- la lettre de mission de la nouvelle Présidente,

**Une réorganisation tournée vers la recherche de nouvelles ressources propres, le développement économique, et le « lobbying » politique**

**80 opérateurs au Ministère de la**

### culture et de la communication... dont le CMN

Le CMN compte au nombre des 80 opérateurs sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Ce sont 80 EPA, EPIC ou associations qui rassemblent aujourd'hui plus de la moitié des agents du Ministère de la culture et de la communication et qui ont en charge une part croissante de la mise en œuvre des politiques culturelles publiques. Ceci pour expliquer que le CMN n'est pas un établissement « autonome », détaché du contexte ministériel et à l'abri des lourdes évolutions qui frappent ce ministère et, très largement, ses opérateurs.

### Budget 2009-2011 du Ministère de la culture et de la communication : les établissements publics dans le collimateur

Une écrasante majorité des agents du MCC est largement convaincu des méfaits de la RGPP et de menaces qu'elle fait peser sur l'action et le devenir même du MCC.

Après que le 3<sup>ème</sup> Conseil de la Modernisation des Politiques Publiques (CMPP/instrument politique de la RGPP), présidé par Nicolas Sarkozy a décidé d'imposer en juin dernier aux établissements publics, dont le CMN, la règle inique et dangereuse du non-remplacement d'un agent sur 2 partant à la retraite (mesure visant à la destruction pure et simple de dizaines de milliers d'emplois publics), Christine Albanel a présenté en septembre un budget 2009-2011 mettant l'accent sur la réduction des subventions pour charge de service public alloués par le Ministère de la culture et de la communication aux établissements publics. Ce qui, bien sûr, affaiblit considérablement la capacité de ces établisse-

ments à accomplir leurs missions de service publics.

Mais d'ores et déjà, le CMN est, comme tous les autres établissements publics, mis au régime sec en matière d'emplois. La Présidente de l'établissement a d'ailleurs reconnu que le déficit d'effectifs du CMN pourrait conduire à la fermeture totale ou partielle de certains monuments en strict application des dispositions légales et réglementaires relatives à tout établissement accueillant du public (cf. lettre de Madame Lemesle en date du 10 septembre dernier).

### Désengagement de l'Etat et recherche de ressources propres à marche forcée.

Depuis le milieu des années 90, le Ministère de la culture et de la communication prône l'autonomie accrue des établissements publics en prétextant qu'elle serait le passage obligé d'un service public « modernisé ». En 2003-2004, Jean-Jacques Aillagon a conduit une réforme accentuant encore cette dérive, qui ravale les musées en particulier et les établissements publics plus largement au rang d'entreprises culturelles.

Les véritables raisons de ces orientations de long terme tiennent tout à la fois au dogme du désengagement budgétaire de l'Etat, à celui du rendement économique de la culture et à sa marchandisation.

Pour surmonter les effets du désengagement budgétaire progressif de l'Etat, les plupart des grands EP (le Louvre, Versailles, la BNF, le Centre Pompidou, etc.) se sont attelés au développement de leurs ressources propres en s'appuyant principalement sur le mécénat d'entreprises.

De toute évidence, ces choix politiques, contestables en eux-mêmes, se

heurtent à des réalités incontournables :

- la manne financière provenant du mécénat/sponsoring d'entreprises en direction de la culture n'est pas extensible à l'infini ;
- la crise financière et économique internationale conduit de nombreux groupes nationaux et transnationaux à revoir à la baisse leur plan mécénat. On sait notamment que le secteur bancaire est une source importante de mécénat... !

### **Prétendre augmenter encore le taux d'autofinancement du CMN n'est pas sérieux**

Le CMN, pour des raisons liées à son histoire, à la nature même de ses missions et à sa structuration, atteignait à l'arrivée de Madame Lemesle un taux d'autofinancement de 80 %. Il convient également de souligner que l'équilibre des comptes de l'établissement repose sur la notoriété, popularité et la fréquentation de moins de 10 % des monuments. (Le CMN rassemble aujourd'hui 96 monuments nationaux.)

Comment cet établissement, étranglé par un déficit cruel d'effectifs et de moyens (le CMN paie déjà lourdement le prix du désengagement budgétaire de l'Etat). Peut-il faire plus en matière d'autofinancement ?

C'est pourtant l'axe majeur de la réorganisation voulue par Madame Lemesle que nous n'hésitons pas à qualifier de restructuration générale

### **La réorganisation par le menu**

#### **Au chapitre des nouveautés**

La Présidente du CMN entend créer une **Direction déléguée aux relations publiques** (3 départements), autrement qualifiée par elle-même de direction du lobbying ou « d'état major ». A en croire Madame Lemesle, le CMN et ses monuments seraient en proie à l'appétit de nombreux responsables politiques en régions, et devraient anticiper de nouvelles tentatives de décentralisation. Pour mieux contrer ces funestes desseins, il serait donc nécessaire de créer un département du « lobbying » qualifié plus diplomatiquement dans le projet d'organigramme de **département des relations avec les élus** (1<sup>er</sup> département).

Quid alors du rôle et de l'influence politique de la ministre et de son cabinet ? N'est-ce pas le rôle normalement dévolu à un cabinet ministériel digne de ce nom et assumant une véritable tutelle sur tous les établissements publics culturels, que de porter haut les couleurs du ministère, de ses directions, ses services et donc, de ses établissements publics face aux coupes claires du ministère du budget, et face aux éventuels projets négatifs de la représentation nationale. Madame Albanel serait bien inspirée de remettre un peu d'ordre dans tout cela en signifiant clairement à Madame Lemesle les limites de son mandat : il est vrai, que Madame Lemesle n'a toujours pas reçu sa lettre de mission .... !!!

Et qu'en est-il du rôle des administrateurs des monuments nationaux et des relations de proximité qu'ils entretiennent déjà au quotidien avec les collectivités territoriales et les élus locaux. N'est-ce pas d'ailleurs une de leur fonction majeure ?!

La même direction déléguée aurait en charge (2<sup>ème</sup> département) les **relations avec le monde de l'entreprise**. Où il est question pour la nouvelle direction du CMN de revendiquer la course au mécénat d'entreprises et d'en faire une priorité politique.

3<sup>ème</sup> département de cette direction déléguée, **les relations institutionnelles et internationales** : sauf à penser que le CMN n'a jamais tissé de liens avec d'autres institutions culturelles et scientifiques en France comme au plan international, ce qui est proprement inimaginable, une meilleure prise en compte de cette dimension peut paraître judicieuse mais ceci par le biais bien compris des directions chacune dans leur champs de compétences.

**A noter** : Madame Lemesle, pour reprendre son vocabulaire, souhaite pouvoir s'appuyer sur un « état major » opérationnel. L'arrivée d'un Directeur délégué aux relations publiques travaillant aux côtés du Directeur général permettrait de concrétiser cette option absolument contestable.

#### **Direction du développement économique**

Elle chapeauterait les départements suivants : Département du développement de la fréquentation, Département du développement des ventes,

Département du développement des ressources domaniales.

Dans le même registre que les principaux musées conçus aujourd'hui et pour demain comme des entreprises culturelles autonomes et concurrentielles entre elles, la création de cette direction constituerait un virage très préoccupant pour le CMN. L'idée de développement de la fréquentation se substitue ici à la politique des publics et au souci de diversification de ces publics : le quantitatif primant sur le qualitatif. Nous n'avons de cesse de rappeler à la direction du CMN que l'établissement doit avant tout se préoccuper de démocratisation de la culture.

Nous ne saurions accepter par ailleurs que l'actuelle direction des éditions et de la diffusion soit coupée en deux. Pour justifier cette scission, la Présidente du CMN brandit le droit de la concurrence et l'indispensable alignement sur les directives européennes en ce domaine. Or, force est de constater que ceux qui ailleurs au ministère procèdent de la sorte – et à cet égard, l'exemple de la Réunion des Musées Nationaux est particulièrement éclairant – préparent aussi la filiation/privatisation des activités de diffusion commerciale autrement dénommées par la direction du CMN : « **département du développement des ventes** ».

Quant au **département du développement des ressources domaniales**, chacun comprendra que les enjeux qu'ils recèlent ne sauraient à eux seuls, même s'il n'est pas question de les minimiser, légitimer la création d'une direction du développement économique.

#### **Direction de la maîtrise d'ouvrage**

En 2007, la CGT s'est fortement opposée à la réforme visant à confier au CMN – par voie de modification de son décret – la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les monuments dont il a la charge (cf procès verbaux du Comité technique paritaire ministériel). Nous considérons alors que cette réforme participait du démantèlement des services patrimoniaux d'une part, et qu'elle n'apportait pas, loin s'en faut, toutes les garanties nécessaires en matière de conservation et de contrôle scientifique d'autre part. Nous maintenons cette analyse. Il va de soi que la création d'une direction de la maîtrise d'ouvrage au sein du

CMN, conséquence de la réforme, ne suffit pas à calmer nos inquiétudes et celles des acteurs du ministère remplissant aujourd'hui ces missions.

Tout d'abord, bien que le CMN ait obtenu du Ministère de la culture que 33 emplois ETP (équivalent temps plein) au budget de l'état lui soient affectés (13 pris au DRAC/SDAP ; 10 pris au SNT ; 10 pris à l'EMOC), on est en droit de s'interroger sur le volume d'emplois réellement nécessaire à ce transfert de missions essentielles et tout à fait spécifiques. La direction du CMN a beau tenir des propos rassurants sur la « montée en charge » du dispositif, le contexte d'austérité budgétaire, dans lequel se situent ces évolutions, nous préoccupe beaucoup.

De façon générale, Mme Lemesle tient un discours rassurant et volontariste quant à la mise en place du nouveau dispositif en 2009. Pour nous, cette période de transition est à plus d'un titre la période de tous les dangers. Le transfert concret des opérations confiées jusqu'ici aux services déconcentrés du ministère vers le CMN, la délimitation précise entre les dossiers, les opérations en cours et ceux relevant d'une nouvelle programmation budgétaire, comme la nature des relations à venir, notamment entre le CMN-SDAP (mais aussi l'actuelle DAPA dissoute dans une grande direction du patrimoine), ou encore la problématique des flux financiers entre les différents acteurs et des autorisations d'engagement, forment un nœud de difficultés que le CMN ne nous paraît en capacité de démêler à lui seul, compte tenu de l'ampleur de la tâche et des moyens dont il dispose. Le chantier démarre et les ouvriers ne sont même pas encore embauchés !

Pour revenir à l'épineuse question des moyens et des effectifs : sachant que les conditions professionnelles et sociales, permettant aux agents des DRAC-SDAP, du SNT et de l'EMOC de se porter sereinement candidats sur les postes ouverts à la vacance, sont loin d'être réunies, la probabilité que le CMN procède par recrutements externes n'est pas négligeable. D'autre part, nul ne semble capable aujourd'hui, y compris au plus haut niveau du ministère, de faire la lumière sur le devenir du SNT et de l'EMOC fortement impactés par cette réorganisation. C'est, entre autres, la raison pour laquelle, n'exonérant

en rien le ministre de ses responsabilités, nous avons exigé qu'il mette l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'ouvrage autour d'une même table. C'est le sens de la réunion convoquée par le cabinet de la ministre le 4 février prochain.

Au-delà, nous continuerons à nous battre pour que la programmation des travaux de préservation et de conservation du patrimoine monumental fasse l'objet, **a minima**, d'un avis consultatif scientifique préalable et réellement indépendant des priorités et des contingences économiques du CMN. Autrement dit, la direction du CMN ne saurait être juge et partie en matière de choix de programmation et devra apporter toutes les garanties qui s'imposent vis à vis du contrôle scientifique et technique des travaux placés sous sa responsabilité.

A l'heure actuelle, la navigation à vue est la manière dont nous pourrions décrire l'action du CMN.

Dans ce secteur d'hyper-spécialisation, comme dans les autres secteurs touchés par la restructuration du CMN, les éléments d'analyse qui nous sont transmis, les réponses qui nous sont données par la direction de l'établissement, laissent percevoir un genre d'amateurisme...

Une illustration en est le positionnement du service des systèmes d'information (SSI) dont le rattachement à la DMO est justifié par la « réorganisation par métier » de Mme Lemesle : il serait logique, selon eux, de regrouper les ingénieurs de la maîtrise d'ouvrage de ceux du service informatique » comme si le niveau de qualification d'ingénieur recouvrait les mêmes réalités professionnelles d'un métier à l'autre.

#### **4) Direction scientifique**

Nous revendiquons de façon constante que les projets scientifiques et culturels demeurent ou redeviennent la priorité des établissements ministériels accueillant du public. Aussi, la création d'une Direction scientifique nous semble-t-elle aller dans le bon sens.

Ceci étant, à y regarder de plus près, il apparaît que cette nouvelle direction est la copie conforme, à epsilon près, de l'actuel département scientifique. Très clairement, nous craignons que les prérogatives de la direction scientifique soient par trop limitées et que celles-ci soit pénalisée par des moyens très insuffisants, alors que son champ

d'intervention (conservation-acquisition, conception et contrôle) devrait naturellement être étendu, compte tenu notamment de l'arrivée de la maîtrise d'ouvrage au CMN et de l'impérieuse nécessité de contrebalancer la tendance à la marchandisation des activités.

C'est aussi au sein de cette direction que se situent les enjeux de la Photographie tant en termes d'expertise, valorisation, enrichissement des collections, d'inventaire, de conservation, de restauration et d'acquisition et de diffusion (mise en valeur du fond et monstration).

**Deux directions sortiraient très affaiblies de la « réforme » portée par Madame Lemesle, une autre serait tout simplement dissoute.**

**La direction du Développement Culturel et celle de la Communication sortiraient très affaiblies de cette réorganisation.**

On peut certes considérer la Direction du développement culturel regroupait jusqu'alors un certain nombre d'activités assez éloignées de son cœur de mission. On peut en effet juger normal que cette direction ne soit plus en charge, par exemple, à l'avenir des sujets suivants : aménagements, affaires domaniales. Il est beaucoup moins normal et même inacceptable que la Direction du développement culturel ne soit pas plus et mieux tournée vers le développement des publics et leur diversification.

Ce qui frappe, entre autres choses surprenantes et inquiétantes, dans les organigrammes projetés de la direction du CMN, c'est l'absence criante d'un département des publics, alors même qu'un « département de la fréquentation » est placé, comme nous l'avons vu ci-dessus, sous l'égide de la Direction du développement économique. C'est là clairement une orientation politique très lourde de sens et de conséquences, non seulement pour le CMN mais bien au-delà pour la politique ministérielle, que Madame Lemesle entend assumer pour le CMN sans état d'âme.

On voit par ailleurs bien mal comment la Direction de la communication pourra amortir le choc de la création d'une Direction déléguée aux relations publiques, placée tout proche de la Présidente de l'établissement. En créant cette Direction déléguée, la Présidente du CMN ne se préoccupe pas tant de relations publiques, au

sens où on l'entend généralement, mais bien plutôt d'occuper l'espace politique, notamment au niveau territorial, et d'élargir et renforcer un réseau d'influences ou d'exercer un... lobbying.

### **Scission-dissolution de la Direction des éditions et de la diffusion**

Enfin, ramener l'actuelle Direction des éditions et de la diffusion, par scission-dissolution, au seul périmètre des éditions du patrimoine, **éditeur public et éditeur délégué de la DAPA**, en positionnant délibérément la diffusion dans la direction du développement économique, risque fort d'affaiblir progressivement la capacité de production éditoriale, dans le cadre de cette double mission, de réduire la part des ouvrages produits ou coproduits par le CMN dans l'offre globale des comptoirs de vente. Une fois encore, la direction du CMN en créant un département des ventes –options, soi-disant justifiée par le droit de la concurrence (la jurisprudence est loin d'être aussi tranchée que ne l'affirme Madame Lemesle)-, ne crée-t-elle pas les conditions préalables à une filialisation des activités commerciales ? Faut-il rappeler que c'est à la virgule près le processus suivi par la Réunion des Musées Nationaux pour en arriver au projet de filialisation de ses activités commerciales dans les musées ? Nos camarades de la RMN se battent maintenant depuis plusieurs mois contre ce projet scandaleux.

### **Nos principales propositions**

Nos principales propositions apparaissent d'une certaine façon, en creux, dans le propos qui précède. Il nous semble cependant indispensable de les énoncer le plus précisément possible.

### **Nous proposons (voir organigrammes alternatifs en annexe) que :**

- ne soit pas créée la Direction déléguée aux relations publiques. Nous suggérons le rattachement de la mission du mécénat à la direction de la communication, comme ce fut le cas à la création de cette mission ;
- la Direction du développement

culturel soit désormais Direction des publics et du développement culturel, qui dissocierait clairement un département de la médiation culturelle et des publics. Positionnement fort en termes d'identité et de visibilité particulièrement pour nos partenaires institutionnels ;

- la Direction des éditions et de la diffusion ne soit pas scindée et garde les contours actuels ;
- ne soit pas créée une Direction du développement économique. Nous revendiquons pour le département des affaires domaniales qu'il soit repris dans son intégrité, dans l'ensemble de ses composantes au sein de la direction des affaires financières ;
- l'agence photographique soit intégrée à la direction scientifique dans ses contours actuels ;
- le service des systèmes d'information reste rattaché à la Direction générale ;
- le champ, la compétence et la capacité de la DRH en matière de droit social soient redéfinis.

Nous pensons, par ailleurs, que la création d'un **Conseil scientifique** ayant également un rôle consultatif sur la programmation des travaux de maîtrise d'ouvrage serait opportune pour répondre pleinement à l'exigence de transversalité inhérente aux missions fondamentales de l'établissement.

Ainsi, tant la nouvelle Direction scientifique, que la Direction des éditions et de la diffusion, que celle du Développement culturel et des publics, et, bien évidemment, de la Maîtrise d'ouvrage, pourraient trouver avantage, synergie et efficacité aux capacités de mise en commun et en partage d'une telle mission (cf BNF, validation de la programmation pluriannuelle des expositions temporaires).

D'autre part, nous faisons la proposition que **la mission des schémas directeurs s'enrichisse d'experts** dont le rôle serait de garantir une totale cohérence sur le plan scientifique et culturel aux projets, que ceux-ci relèvent de la programmation événementielle ou qu'ils se situent dans le champ des actions pérennes et dont la mise en œuvre relève de l'action coordonnée des différentes directions de l'établissement et des administrateurs de monuments.

Concernant la Direction du développement culturel et des publics, pour être cohérents avec nos analyses à ce sujet, nous proposons la création d'un **Département des publics, de la médiation culturelle et de l'offre de visite**, département placé au même niveau que ceux de **l'offre culturelle permanente** et de **l'offre culturelle temporaire**.

Dans le champ de la Direction scientifique, le devenir des missions de la Photographie, reste pleinement posé et pourrait justifier de l'identification d'une « **agence photo** » placée sous la responsabilité du Directeur scientifique et chargée du spectre complet de ses missions : enrichissement des collections, expertise, valorisation, inventaire, conservation-acquisitions et diffusion.

Dans ce domaine, comme dans celui des visites-conférences ou celui de la maîtrise d'ouvrage, nous sommes en droit d'attendre des réunions et des travaux de concertation plus approfondis, placés sous la responsabilité directe du cabinet de la Ministre.

### **Moyens et effectifs**

Nous ne saurions que trop rappeler que cette réforme est quasiment une opération neutre en termes d'emplois. Si on met en effet de côté les 33 ETP affectés par le ministère au CMN au titre de la maîtrise d'ouvrage (emplois par définition non imputés sur le plafond d'emplois du CMN), ce ne sont pas les 16 postes vacants que le CMN a retrouvés en « faisant les fonds de tiroirs » et qui seront ouverts à la vacance qui suffiront à faire de cette réforme, en de nombreux points, hasardeuse et approximative, une réforme ambitieuse susceptible d'offrir aux agents des perspectives d'avenir individuellement et collectivement.

Combien d'emplois fonctionnels indispensables pourrions-nous gagner avec les 8 postes de groupe 4 accaparés par la réforme de Mme Lemesle ?

Si on juge par la situation de l'emploi extrêmement tendue qui touche l'accueil du public dans les monuments historiques et qui va jusqu'à compromettre leur ouverture au public, et si on se souvient que le CMN devra appliquer, comme les autres opérateurs du ministère, la règle absurde et injuste du non remplacement d'un agent (contractuel ou fonctionnaire)

sur deux partant à la retraite, il y a de quoi être inquiet quant à la **dégradation des conditions de travail des agents du Centre en général et du siège, en particulier**. Ou autrement dit, comment le public peut-il être accueilli dans les monuments nationaux sans agent d'accueil et de surveillance en nombre suffisant ?

### **Madame Lemesle doit prendre un certain nombre d'engagements intangibles :**

□ cette réorganisation va inévitablement toucher aux missions, au travail concret des personnels et donc à leurs fonctions. C'est la raison pour laquelle nous exigeons que Madame Lemesle prenne l'engagement de commu-

niquer, avant le CTP du 12 février prochain, la totalité des **fiches de postes** impactés ;

□ la direction du CMN ne peut décemment pas mener une telle réforme à ce rythme-là, en prétextant de l'urgence de remettre le CMN sur les rails, en omettant d'en tirer toutes les conséquences sociales. Voilà pourquoi, nous exigeons l'ouverture d'un cycle de négociations, avec un calendrier précis et raisonnable, sur le **statut des personnels**, sur le **référentiel des métiers** et sur la **grille salariale** ;

□ dans le domaine des **éditions et de la diffusion**, Madame Le-

mesle devra garantir que les productions du CMN, diffusées sur ses comptoirs, conservent une part prépondérante ;

□ de façon générale, et peut-être encore de façon plus prégnante sur la **maîtrise d'ouvrage**, la Présidente doit prendre l'engagement de ne procéder à aucune externalisation-privatisation des missions confiées au CMN ;

□ des discussions sur la constitution de chaque direction, en cas de modification des services et des contours de missions en CTP et fiches de poste en CCP.

Vendredi 30 janvier 2009

## **CTP du 12 février 2009: Réorganisation du CMN Le combat continue !**

Le 12 février dernier, un CTP à rendu son avis sur le projet de réorganisation de l'établissement. Depuis le début, la CGT a été présente à toutes les étapes du processus pour dénoncer et combattre ce projet porté par la seule Présidente. Retour sur les événements.

Début novembre, nous découvrons dans l'ordre du jour du CTP prévu le 25 novembre, un point pour avis sur « l'organisation de l'établissement ». Nous avons immédiatement saisi Isabelle Lemesle en intersyndicale, au travers de différentes lettres ouvertes, afin que s'ouvrent des discussions autour de cette réorganisation dont nous ne savions pratiquement rien, en effet, aucun dossier sérieux ne nous avait été transmis. Malgré toutes les interpellations publiques, la Présidente persiste et signe !

**Il aura fallu que la CGT occupe pendant près de trois heures le bureau de Mme Lemesle, le 19 novembre dernier, pour obtenir le retrait de ce point du CTP** et l'organisation de quatre réunions, dont une au cabinet de la Ministre. Premier pas important, mais insuffisant au regard des enjeux extrêmement lourds qu'impliquent cette réorganisation (notamment concernant les nouvelles missions de maîtrise d'ouvrage). Quelques

jours plus tard, un nouveau CTP était convoqué le 8 décembre, délais on ne peut plus insuffisant pour ouvrir une réelle concertation. Sous la pression de l'intersyndicale, Mme Lemesle acceptait d'inscrire « l'organisation de l'établissement » comme simple point d'information et le retirait de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 11 décembre, censé entériner la réforme.

Un cycle de 9 réunions a été programmé depuis la mi-décembre et s'est achevé le 30 janvier. Au cours de cette dernière réunion, la CGT et la CFDT ont présenté un contre-projet construit et réfléchi. Pour faire suite à nos propositions, qu'elle a balayées d'un revers de la main, à quelques exceptions près, **Mme Lemesle, dans son courrier du 2 février adressé à l'ensemble du personnel du CMN, affirmait néanmoins : « [...] je tiens à souligner que le CTP est à mes yeux la première instance de concertation où doivent se tenir les débats. Nous pourrions donc revenir le 12 février prochain sur chacun de ses points[...] »**

Malgré la faiblesse des documents fournis par l'administration, nous avons toujours répondu présents, au travers des représentants du personnel et de nombreux « experts », venant

du siège et d'autres secteurs afin de tirer le maximum de ces réunions.

C'est pourquoi et afin de prendre au mot Mme Lemesle, la CGT, qui n'a pas pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide, a décidé de siéger à ce CTP du 12 février. Par ailleurs, nous avons exigé une interruption de séance à 12H00 afin de rendre compte aux personnels de l'évolution des débats. **Nous avons bien sûr continué à exprimer notre totale opposition au projet et fait acter en séance tous nos désaccords, qui figureront au procès-verbal. A savoir notre opposition à :**

□ La création d'une direction aux relations extérieures chargée de pratiquer le lobbying envers les élus et les entreprises;

□ La création d'une direction du développement économique destinée à accroître les ressources propres à outrance, au mépris des missions de service public culturel;

□ La scission des éditions et de la diffusion qui aboutirait, à n'en pas douter, à la prépondérance des produits de négoce plus rentables, aux dépens d'une librairie de qualité sensée être la

continuité de la visite qui participe à la mission de diffusion des connaissances;

- La scission du service photo;
- L'éclatement du département des affaires domaniales, au sein de deux directions différentes, au prétexte de la recherche d'une meilleure expertise juridique;
- Par ailleurs nous avons exprimé nos pires craintes quant à l'organisation et la mise en place de la nouvelle direction de la maîtrise d'ouvrage;

**Toutefois, en siégeant jusqu'au bout la CGT, par sa ténacité et sa persévérance a pu arracher certaines évolutions non négligeables :**

- La direction des relations extérieures ne sera pas directement placée sous l'autorité de la Présidente, mais rejoindra les autres directions sous l'autorité du Directeur Général;
- Le service photo ne sera pas scindé, mais rejoindra dans son intégrité le département des inventaires au sein de la direction scientifique. Par ailleurs, la restructuration et la politique photo de l'établissement seront revues en CTP après étude;
- La création d'un conseil d'orientation scientifique et culturel a été confirmé. Il devra être composé de personnalités qualifiées et d'experts. Il sera consulté au préalable sur les projets culturels et sur la programmation des travaux;
- La mission des schémas directeurs s'enrichira d'une mission de coordination des projets scientifiques. Cette mission sera sous l'autorité du Directeur Général et n'exercera aucune autorité hiérarchique;
- La Présidente a également réaffirmé les engagements pris par le Directeur du Patrimoine en matière de maîtrise d'ouvrage à savoir: la validation de la DAPA sur la programmation des travaux. Le contrôle scientifique et

technique qui continuera bien à être assuré par les services de l'État (DRAC et SDAP). La possibilité de prolonger les conventions de mandat pour certains travaux programmés en 2009;

- La communication à tous les élus des CCP et CTP des avis de vacances et du positionnement de chacun des postes;
- Rendez-vous a été obtenu pour juin 2009, pour faire un point d'étape sur la réorganisation, la gestion des ressources humaines et les effectifs concernés;
- Hormis ces points sur la réorganisation, la CGT a obtenu des engagements fermes de la Présidente sur l'ouverture d'un calendrier social concernant la grille des salaires, le statut des personnels du CMN et sur l'action sociale;
- La Présidente s'est prononcée en faveur du maintien de l'association du personnel (MCL), de son extension à tous les personnels sur tout le territoire et à l'évolution de ses statuts;

Sur la question du mandat politique et budgétaire dont dispose la Présidente concernant la grille et le statut, celle-ci s'est engagée à prendre contact avec les tutelles avant le début des négociations (dossiers en panne depuis plus de dix ans, le Ministère des Finances et le Ministère de la Culture ayant contribué au blocage).

**Ces quelques avancées, non négligeables, n'effaçant pas notre totale opposition à cette réforme et à la manière dont Mme Lemesle l'a menée, la CGT a voté contre ce projet de réorganisation.**

La CGT continue à déployer toute son énergie et se battra pied à pied contre ces évolutions nocives qui, malheureusement, ne se limitent pas au seul CMN. Cette réforme s'inscrit pleinement dans un contexte de désengagement de l'État au travers notamment de l'autonomie accrue des établissements publics, le développement toujours croissant des ressources propres au détriment des

missions de service public culturel, à la baisse des subventions de l'État ainsi qu'au non remplacement d'un emploi public sur deux. La prochaine bataille se mènera au Conseil d'Administration où vos élus CGT dénonceront devant les tutelles et les personnalités qualifiées, aussi bien les méthodes d'Isabelle Lemesle que le fond de sa réforme.

**Ce n'est qu'avec un rapport de force construit et massif que nous pourrons faire reculer cette politique néfaste. Continuons à la bâtir.**

**La journée d'action et de mobilisation du 19 mars est d'ores et déjà un rendez-vous incontournable pour tous les personnels du Centre des Monuments Nationaux.**

### **Présentation du programme de formation 2009**

Avec la nouvelle réforme de la formation professionnelle, l'entretien annuel devient le point de départ pour déterminer le besoin en formation. Nous attirons l'attention du CTP pour que ce ne soit pas l'administrateur seul qui motive et influence dans telle ou telle direction, nous insistons pour que l'agent soit encouragé à faire des demandes personnelles. Le projet de monument ne doit pas être le projet de formation.

À partir du 1er juillet 2007, est institué un Droit Individuel à la Formation (DIF), qui ne se substitue pas aux dispositifs existants mais vient les compléter pour permettre aux agents de disposer d'un crédit d'heures spécifiquement dédiées à la formation professionnelle. Pour le moment de nombreux points restent en suspens sur la mise en œuvre de ce DIF.

En 2009, une commission de formation, qui se réunira 4 fois dans l'année, sera une instance de concertation et d'échange sur ces questions. Nous ne manquerons pas d'y faire remonter vos demandes et interrogations!

En ce qui concerne l'accès à la formation, les restrictions portent tout d'abord sur les nécessités de service. Qu'en est-il des monuments qui ont un sous-effectif chronique?

Après l'entretien annuel, le CMN va-t-il leur donner les moyens en terme de vacances ? Par les années passées, le refus de formation a souvent été motivé par les administrateurs pour des raisons de manque de personnels!

**Information à retenir:** les vacataires occasionnels et les saisonniers doivent bénéficier d'une journée d'information/formation interne, sur le site, rémunérée et incluse dans leur contrat, lors de la prise de fonction, concernant leur poste de travail et notamment l'accueil, les règles de sécurité et la découverte des services du monument.

Le programme de formation que vous allez recevoir par courrier d'ici quelques jours, a été construit en fonction de la nouvelle organisation du CMN et des nouvelles directives du ministère. L'accent a été mis en 2009 sur la préparation des nouveaux métiers: le management, l'environnement professionnel, le développement des capacités... Nous voulons rappeler, pour l'année 2010, l'importance de conserver quelques unes des formations proposées par le passé autour des visites commentées: l'iconographie, le mobilier, l'architecture militaire, la langue des signes qui ont disparu de la liste... Ces stages sont autant de point d'appui pour faire vivre les monuments.

Dans le programme de formation, le descriptif des stages n°12 « *l'accueil, un état d'esprit* » et N°24 « *Animer et motiver* », a particulièrement attiré notre attention. En effet, nous avons lu: « *Connaître les orientations sensorielles dominants: visuels, auditifs, kinesthésiques (VAGOG), ...utiliser les techniques de synchronisation sur les canaux sensoriels de mon interlocuteur pour faciliter la relation, en particulier dans les situations d'accueil difficiles... »* » Nous avons donc demandé si le CMN était en passe de devenir une secte!

La présidente nous a rassurée en s'engageant à suivre ce stage avec nous; chiche!!!

**La CGT n'a pas pour habitude de voter contre les programmes de formation, néanmoins,**

**afin de dénoncer les dérives « managériales » qui s'inscrivent parfaitement dans la future réorganisation de l'établissement et dans les grandes orientations donnée par la présidente et la DRH, au détriment des formations à la viste, nous avons décidé de nous abstenir.**

**Vote pour: administration 7  
Abstention: CGT 7**

**Questions très diverses au CTP du 12 février 2009, entre politique tarifaire, politique culturelle... et oeufs de Pâques !**

**Une réduction tarifaire lorsqu'une partie du monument est fermé à la visite ?**

La question fut posée, en particulier, pour le Château d'Azay-le-Rideau, où toute une partie de la collection permanente sera retirée, pour permettre l'installation d'une exposition temporaire. L'administration nous a répondu qu'une réunion sera organisée sur place, prochainement, pour estimer le préjudice subi par les visiteurs. Suite à cette réunion le Conseil d'Administration rédigera (ou pas) une décision autorisant cet éventuel tarif réduit. Nous avons signalé que ces fermetures partielles de monuments étaient loin d'être un problème particulier à Azay-le-Rideau. En effet, sur les Tours de Notre-Dame, par exemple, il est très fréquent de fermer une partie du circuit par manque d'effectif. Mais là, a priori, aucune solution. L'administration décide en CA des fermetures temporaires mais sur des durées assez longues, à cause de travaux, d'expositions... mais rien n'est prévu pour les fermetures ponctuelles, « accidentelles ».

**Problèmes d'effectifs et de mutations d'agents titulaires sur les monuments du CMN.**

La CAP prévue en mars est reportée aux 4 et 5 Juin 2009. D'ici là aucune mutation n'aura lieu sauf celles n'impliquant aucun changement d'adresse administrative. Par ailleurs, les élus CGT sont fortement intervenus auprès du Ministère pour dénoncer ces reports.

**Calendrier des évaluations des agents titulaires au CMN.**

Le CMN n'est pas maître en la matière, car c'est un calendrier défini par le Ministère. Espérons tout de même que l'Établissement saura prendre cette année, toutes ses responsabilités afin d'organiser en temps et en heure, les entretiens annuels d'évaluation.

**Organisation et contenu des visites scolaires à Aigues-Mortes suite à la nouvelle grille tarifaire applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

L'administration de ce monument a demandé aux agents d'abandonner les visites que ceux-ci proposent gratuitement aux groupes scolaires s'étant acquittés du forfait de 30 €. En effet, s'inscrivant dans la droite ligne de la politique de Mme Lemesle de développer les ressources propres, l'administration locale aurait fait un excès de zèle, en demandant à ses agents de renforcer l'équipe des conférenciers dont la visite est payante, et de ne plus proposer aux responsables des groupes scolaires que des ateliers pédagogiques. Dans la même logique, il est fortement recommandé aux caissiers d'encourager vivement les visiteurs à la location d'audio-guides. Mme. Lemesle devait se rendre à Aigues-Mortes, au lendemain de ce CTP, elle devait donc rencontrer les agents concernés et affirmer ne jamais avoir donné de consignes dans ce sens. M. Deprost a tenu à rappeler l'importance et la complémentarité de la diversité de l'offre culturelle.

Par ailleurs, il est assez amusant, quoiqu'un peu effrayant aussi, de constater que bien souvent lorsque nous interpellons la direction du CMN sur ce type de problèmes, elle semble toujours découvrir avec effarement ce genre de pratiques, et n'est jamais au courant de rien... C'est à se demander ce qu'ils feraient si les personnels n'étaient pas là pour leur signaler toutes ces dérives, via leurs représentants syndicaux... ! ?

**Point sur les fiches de renseignements transmises en janvier (aux contractuels CMN), et sur la base de données informatiques de la DRH.**

La DRH nous apprend que sa base de données n'a fait l'objet d'aucune réactualisation depuis 1999. Le SNMH-CGT a tenu à rappeler que le CTP doit être consulté avant la création d'une base de données, et que la demande

de tous ces documents confidentiels aurait pu se faire avec plus de tact, en y joignant, par exemple un courrier expliquant le but de cette démarche.

**Point d'information sur la gratuité dans les monuments pour les moins de 26 ans et les enseignants, suite aux annonces du Président de la République.**

Mme Lemesle nous a garanti que l'Etat s'est engagé à compenser la perte des recettes occasionnées par cette gratuité. Actuellement des évaluations sont en cours au CMN pour estimer cette perte.

**Point sur les heures de nuit au Palais-Royal.**

Une réunion est prévue sur place, prochainement, avec des membres de l'administration ( DRH ...) pour rendre

compte aux agents de l'avancement du dossier.

**Point sur l'organisation de l'action culturelle à l'occasion du week-end de Pâques.**

Plusieurs monuments organiseront ces jours là, une chasse aux œufs en chocolat pour les enfants. Il a été demandé aux agents concernés d'organiser des quizz sur leurs monuments. Certains administrateurs ont fait savoir que cette animation des plus simpliste remplacerait à l'avenir, l'expérience « Monuments Jeux d'Enfants » qui, elle, est d'un tout autre niveau. La CGT a tenu à cette occasion à rappeler l'importance de faire dans nos monuments, de l'évènementiel de qualité, par respect des publics, de nos sites et des agents qui y travaillent. Ces derniers

s'investissent très souvent dans leurs monuments au point d'être tout à fait capables d'apporter des réflexions, des commentaires de haut niveau, sur la connaissance de l'histoire, de l'architecture... de notre patrimoine. Ces quizz et ces chasses aux œufs sont plus dignes de Disneyland que du Centre des Monuments Nationaux ! De plus, dans de nombreux endroits, les personnels peuvent travailler en partenariat avec des associations pouvant apporter leurs compétences sur des domaines bien précis mais ayant un lien direct avec le monument ( CORIF, Conservatoire du Littoral, troupes de théâtre...). La présidente nous a assuré qu'il n'avait jamais été question que cette animation de Pâques remplace « Monuments Jeux d'Enfants ». Là aussi, c'est la diversité de l'offre culturelle, sans doute !

**Infos pratiques ...**

**Comité d'hygiène et de sécurité**

CHS Central	Lundi 2 février
CHS Sud Est	Jeudi 12 mars
CHS Nord Ouest Ile-de-France	Jeudi 24 mars
CHS Sud Ouest	Jeudi 9 avril
CHS Paris-Emmerainville	Jeudi 14 mai
CHS Centre et est	Jeudi 4 juin
CHS Central	Jeudi 25 juin
CHS Sud-Est	Jeudi 24 septembre
CHS Nord Ouest Ile-de-France	Jeudi 15 octobre
CHS Sud-Ouest	Jeudis 5 novembre
CHS Paris-Emmerainville	Jeudi 26 novembre
CHS Centre et est	Jeudi 10 décembre

**Commissions de secours MCC**

Mercredi 4 mars
Mercredi 8 avril
Mercredi 6 mai
Mercredi 3 juin
Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet
Mercredi 22 juillet
Mercredi 16 septembre
Mercredi 7 octobre
Mercredi 4 novembre
Mercredi 25 novembre

**Commissions de prêts sociaux**

Date des commissions de prêts sociaux	Date limite de dépôts des dossiers de demandes de prêts sociaux
5 mars	19 février
9 avril	26 mars
7 mai	23 avril
4 juin	22 mai
9 juillet	25 juin
3 septembre	20 août
15 octobre	1 <sup>er</sup> octobre
5 novembre	22 octobre
3 décembre	19 novembre

# Il était une fois Le Monuments-Infos...

Il n'est pas si lointain le temps de ces pionniers qui pour vaincre l'isolement décidaient de créer un journal syndical, à la fois source d'informations et voix des agents fonctionnaires, contractuels et vacataires de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites, devenue depuis, comme chacun sait, Centre des Monuments Nationaux.

**En Avril 1993, le premier numéro du « Monuments Infos » paraissait.** Il faisait suite à une décision, en date du 16 mars, à l'initiative de la CGT-Culture de réunir les syndiqués des monuments. Deux difficultés apparaissaient : l'isolement ressenti et

le-Rideau rassemblant syndiqués et sympathisants. **Une dynamique était alors lancée, le SNMH-CGT (Syndicat National des Monuments Historiques) voyait le jour en février 1996 et son premier congrès se tenait le 18 mars 1997.**

**Seize ans plus tard, le SNMH-CGT est toujours là et au meilleur de sa forme !** Il représente 53% des voix au référendum, vient de

tenir son 5<sup>ème</sup> congrès au mois de novembre dernier, tout en gardant l'expérience des plus anciens, il s'attache à donner leur place aux nouveaux militants, forme les nouveaux adhérents...

quantième numéro, voici une rétrospective de couvertures, d'articles et de dessins qui auront marqué l'histoire de votre journal syndical préféré !

Syndicat national CgT des Monuments historiques  
59, rue de Richelieu - 75002 Paris



Numéro 27

Mai 2004

**Edito**

Mise en concurrence de l'archéologie préventive ; transfert vers les régions de certaines missions des Directions régionales des Affaires culturelles ; démantèlement de la direction des musées de France ; transfert de gestion des personnels vers l'Établissement public du Louvre ;...

Aujourd'hui, c'est à notre tour, personnels des monuments historiques, de nous inquiéter de la sauce à laquelle nous allons être mangés ! Si la loi de décentralisation n'est pas encore votée, si la liste des monuments transférables n'est pas encore clairement arrêtée, le Ministère continue, dans son coin et sans aucune concertation avec les organisations syndicales, d'échafauder des projets encore plus abracadabrants. On apprend ainsi, que le château de Chambord deviendrait établissement public à caractère industriel et commercial, par le biais de ce que l'on appelle un cavalier législatif. Ce procédé consiste à insérer un article concernant un sujet précis dans un projet de loi qui n'a pas forcément de rapport. Ainsi, le statut de Chambord a été modifié au cours de l'examen au Sénat d'un projet de loi consacré au développement des territoires ruraux ! Les personnels ont-ils été informés objectivement quant à leur devenir ? Y a-t-il eu des réponses à leurs interrogations légitimes ? Que nenni !

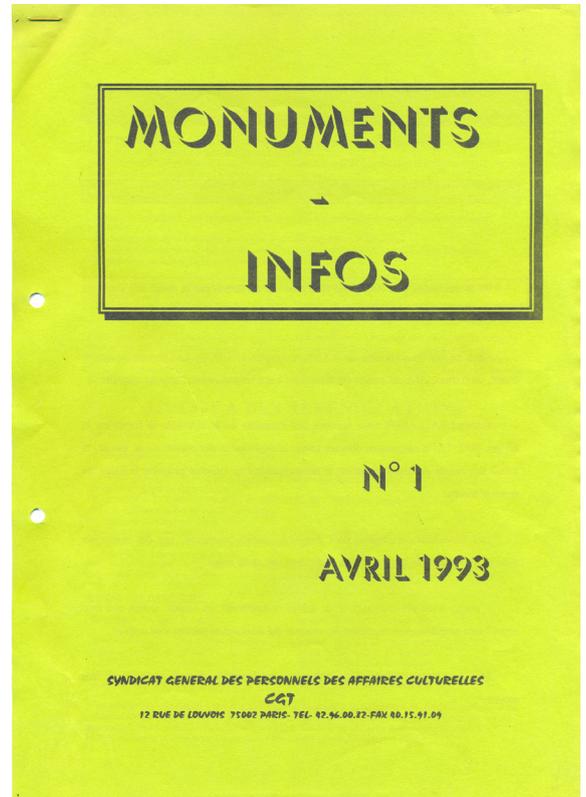
Aujourd'hui, c'est le projet de création d'un Établissement public de coopération culturelle qui se profile en direction de Carnac. C'est également un rapprochement entre les châteaux de Pierrefonds et Coucy, qui sont gérés par le Centre des Monuments nationaux, et Compiègne, qui lui, est géré par la direction des Musées de France ! Les personnels ont-ils été informés objectivement quant à leur devenir ? Y a-t-il eu des réponses à leurs interrogations légitimes ? Que nenni !

La direction du CMN confortablement installée sur son rond de cuir, s'est laissée dépasser par les événements et a perdu toute maîtrise du dossier au profit d'un cabinet ministériel qui avoue son ignorance totale sur tous les dossiers en cours et qui de toute façon suivra la ligne tracée par Matignon.

On imagine aisément dans quelle atmosphère travaillent actuellement nos collègues. L'absence totale de concertation ou même de simple information, entretient un climat pour le moins délétère laissant place à une multitude d'interrogations dont on ne peut leur faire grief.

Le préavis de grève reconductible déposé par la Cgt a effrayé nos dirigeants et a déjà permis l'obtention d'un engagement ferme du cabinet quant à l'obligation de concertation avant toute prise de décision. L'expérience présente, nous prouve qu'aucun monument n'est à l'abri d'une lubie politique et que chacun et chacune d'entre nous peut, du jour au lendemain, voir sa situation professionnelle basculer. Alors, si nous ne voulons pas assister au bradage de la Culture, si nous souhaitons être acteurs de notre propre vie, ne nous endormons pas comme certains sur nos ronds de cuir.

Monuments Infos



Le « Monuments Infos » se voulait être une source d'information et d'expression des agents. Cette ligne tracée a toujours été suivie. Très rapidement, il a su avoir un ton particulier : caustique

l'éparpillement des monuments qui ne facilitait pas le contact nécessaire pour effectuer un travail syndical efficace.

Il était acté que 3 ou 4 numéros devaient paraître par an... l'objectif fût long à atteindre mais il est aujourd'hui même largement dépassé (avec 5 à 6 numéros par an). Une deuxième décision était prise en ce 16 mars, organiser une réunion au château d'Azay-

voire impertinent. Si des personnes ont pu en être blessées, nous nous en excusons car tel n'était pas le but. Dénoncer et combattre les injustices, informer, tels étaient et sont encore aujourd'hui sa raison d'être. Avec humour nous l'espérons !

A l'occasion de ce cin-  
**11**



**SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE**

Lire le nouveau Monuments Infos : voilà un bon moyen de commencer l'année. Avec page 2 : l'éditorial qui donne envie de prendre plein de bonnes résolutions, notamment celle de lutter contre la mise en place de la RGPP que dénonce l'UGT-CGT dans le communiqué page 3 ; pages 4 et 5 : un bon exemple que la lutte peut payer c'est l'augmentation de la prime de sujétions spéciales obtenue par la CGT, ce qui nous donne l'occasion, page 5, de vous dire que pour avoir une CGT forte face à l'administration il faut voter en masse pour elle à la CAP des adjoints d'accueil ; pages 6, 7 et 8 le compte rendu du CTP du 13 décembre avec notamment nos déclarations sur la RGPP et le bilan social ; on continue dans les comptes rendus avec les CHS : Paris-Emerainville, pages 8, 9 et 10, et Centre-Est pages 10, 11 et 12 ; toujours dans la thématique CHS pages 12 et 13 un rappel utile en cette saison sur les ambiances thermiques ; on en termine avec la vague CHS avec page 14 le compte rendu d'une visite à la Maison Clemenceau et le calendrier prévisionnel des CHS de 2008 ; pages 15 et 16 : quand les statistiques nous rendent hystériques ; page 16 : une sorte d'éloge funèbre pour l'institution des monuments historiques avant la grande rupture qui va tout balayer ; pages 17 et 18 : La tribune est à vous avec des expressions d'agents du CMN sur les pertes de pouvoir d'achat, le sous-effectif et les difficultés de vivre dans ces conditions ; page 18 : le communiqué intersyndical des élus en CPT des contractuels pour dénoncer la qualité du CMN ; page 19 : les superbes brèves de CMN ; et en page 20 pas d'éphéméride (au prochain numéro) mais la déclaration de la CGT faisant suite aux annonces présidentielles du 8 janvier et toujours le petit bulletin pour adhérer...

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tel: 01.40.15.51.70/71 fax: 01.40.15.51.77  
mail: cgt-culture@culture.gouv.fr site internet: www.cgt-culture.fr

*Edito du monuments-infos n°9 du mois de mars 1996, par Jean-Marc Canon, à l'époque secrétaire général de la CGT-Culture et actuellement secrétaire général de l'Union Général des Fédérations de Fonctionnaires, qui trouve encore toute son actualité aujourd'hui...*

## **Edito : La visite, elle est à nous...**

Qu'on me pardonne ce titre emprunté aux manifestations pour la protection sociale.

Il s'agit dans ce numéro du Monuments-Info d'évoquer un dossier d'une portée capitale pour la vie des monuments historiques de l'Etat et de ses agents : les visites guidées.

Dans les pages qui suivent, on trouvera d'ailleurs un point de vue d'un camarade de Brou sur cette question.

Il est tout à fait clair dans notre esprit que l'importance de ce problème justifie amplement qu'il soit abordé de manière ouverte et complète. C'est pourquoi nous comptons y revenir autant que de besoin et sommes évidemment preneurs des contributions des personnels sur ce sujet.

Ce qui nous conduit aujourd'hui à évoquer les visites guidées, ce sont des problèmes plus ou moins « rampants » de l'Administration de vouloir remettre en cause le fait que celles-ci soient effectuées par des agents de l'Etat.

Sous prétexte d'inefficacité, voire d'incompétence, un certain nombre de responsables envisagent de confier cette mission à d'autres personnes (conférenciers recrutés sur contrats ou vacations, prestataires privés...).

Pour la CGT, cette perspective est inacceptable.

Au moment où, après des années de luttes, le nouveau statut (bien insuffisant par ailleurs) des agents de la surveillance met au premier plan la mission d'accueil du public, il y a même là une certaine forme de perversité.

Nous l'affirmons clairement : plus que jamais les visites

guidées des Monuments historiques de l'Etat doivent être effectuées par les personnels de l'Etat.

Il s'agit d'une mission essentielle du service public culturel qui ne doit en aucun cas être transféré au privé, de manière plus ou moins déguisée. Le moindre pas dans cet engrenage aujourd'hui serait lourd de conséquences pour demain.

En outre, les personnels de l'Etat connaissent leur Monument et y acquièrent une culture spécifique et originale. De ce fait, les visites qu'ils effectuent ont une tonalité, une richesse que seuls les agents du Ministère peuvent donner aux visiteurs.

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'opposer ces visites à celles éventuellement faites par des conférenciers : elles peuvent au contraire, dans un ensemble bien conçu, être complémentaires. Il n'y a pas qu'un seul public et donc diverses formes d'accueil et de présentation d'un Monument sont tout à fait envisageables.

En tout état de cause, la CGT l'affirme clairement : les visites guidées des Monuments historiques de l'Etat sont des missions de service public culturel. Elles doivent donc être assurées par les personnels de l'Etat.

Plutôt que de s'orienter vers des dérives inavouables et dangereuses, l'Administration serait mieux inspirer d'améliorer et d'humaniser les statuts de ses agents (qu'ils soient DP ou CNMHS) et de mettre en place, dans le cadre d'une véritable concertation, de meilleures et plus ambitieuses actions de formation.

Pour sa part, c'est ce à quoi la CGT s'emploiera.

Jean-Marc CANON

*Article paru dans le monuments-infos n° 14 de décembre 1997. Une jeune vacataire, Laurence Vergeade, future secrétaire générale de notre syndicat, dénonce la précarité au CMN, comme quoi ce combat du SNMH ne date pas d'hier!*

## **Nouveau jeu de l'oie...**

Ceci est un jeu, il faut un dé et autant de pions qu'il y a de vacataires (vacataire A, vacataire B). En position sur la case départ, camarade vacataire, lance le dé et avance le pion sur la case correspondante.

**CASE 1 :** C'est le mois d'août. Bravo tu travailles à plein temps jusqu'à 169 heures. Continue.

**CASE 2 :** Case « basse tension » : pas de chance, tu travailles moins mais tu as un jocker, depuis janvier on te garantit un minimum de 70 heures mensuelles. Avec l'argent engrangé tu pourras te chauffer cet hiver, camarade fourni.

**CASE 3 :** Tu es tombé dans « le piège Toubon ». Avance d'une case.

**CASE 4 :** Haute saison, désolé, tu ne peux pas travailler plus de 120 heures. Recule de 2 cases

**CASE 5 :** Camarade cigale, ton administrateur n'aime pas ta plainte, et te pousse à la case suivante.

**CASE 6 :** C'est le placard, on ne t'associe plus aux projets. Tu n'as plus accès aux documents de travail. Mais c'est ton jour de chance, l'USPAC CGT accorde sa musique à ta plainte et l'oreille de ton administrateur est spontanément plus attentive.

**CASE 7 :** C'est la case Perben. Tu seras fonctionnaire, camarade !

**CASE 8 :** C'était bien joué. Dommage, il te faut 4 ans temps plein. Retourne à la case 3 dite le « piège Toubon » !

**CASE 9 :** C'est l'été, tu montes, tu descends, tu as mérité la qualification de « Yo-Yo ». Ton administrateur observe avec gourmandise la fréquentation en hausse, l'augmentation du chiffre d'affaires et félicite l'ensemble du personnel. Il vous invite jusqu'à la case 10.

**CASE 10 :** Avec l'automne, les modifications de règlements intérieurs tombent comme des feuilles mortes. En guise de remerciement pour ton travail effectué ton administrateur offre une fermeture hebdomadaire en basse saison.

**CASE 11 :** Et décidément comme tu coûtes trop cher à la CNMHS, camarade cigale, ton contrat t'assurant 70 heures minimum pourrait bien passer à 35 heures...Retourne à la case départ.

**Case départ :** la mission si tu l'acceptes, c'est atteindre la case 12. Ne te décourage pas petit « Yo-Yo »... Lance le dé et recommence.

**CASE 12 :** C'est la lanterne qui brille au loin. Tous les espoirs sont permis : résorption des vacataires, 19° en permanence en hiver, un salaire supérieur au RMI, le respect de la personne humaine, l'expression « corvéable à merci » enfin classée dans des archives d'un temps révolu.

Tu vois, ce n'est plus un jeu de l'oie mais le « chemin de croix » du vacataire volontaire à la titularisation. Ne te décourage pas, lance encore et encore le dé et si parfois l'énergie te fait défaut, l'USPAC CGT est là pour t'écouter, te conseiller et agir avec toi quand tu te sens fragile et isolé.

BONNE CHANCE !!!

Laurence Vergeade ©

NLDR : ©Toute reproduction partielle ou totale, ou toute exploitation commerciale, de ce tristement mais trop vrai, amusant parcours du combattant-vacataire est interdit sans l'accord de son auteur et du SNMH-CGT !

Article publié dans le monuments-infos n°17 de novembre 1998, toujours par la belle et rebelle Laurence Vergeade à quelque mois du grand mouvement de grève contre la précarité au Ministère de la Culture. Si cette mémorable lutte aura permis de titulariser nombre de vacataires, la précarité s'est malheureusement reconstitué au fil des ans.

## **La minute nécessaire à l'usage des administrateurs**

Amis administrateurs, cette nouvelle rubrique vous est spécialement destinée : nous élaborerons pour vous des fiches pratiques : « comment bricoler les lois ou les rendre plus adaptées à votre mission », des fiches bricolage : « un agent : comment ça marche ? » etc...

J'attends vos suggestions, cette rubrique est la vôtre : elle vous est offerte gracieusement par votre syndicat favori : la CGT.

**Un vacataire pourquoi faire ?** ou l'art et la manière d'ignorer la loi.

### **1) Où trouver le vacataire ?**

Au supermarché de la précarité, l'offre est très diversifiée. Au préalable, assurez-vous que le candidat à la vacation ait bien épuisé toutes les autres possibilités d'emploi et qu'il n'ait pas d'autre choix, vous pourrez ensuite affiner votre sélection.

### **2) Qui est le vacataire idéal ?**

- homme ou femme – on n'emploie pas encore les enfants
- 18 à + de 50 ans
- Bac -12 à bac +40

Je vous recommande une femme seule avec enfants à charge de plus de 35 ans et docteur en histoire. La femme seule est docile et peu revendicative et ayant déjà des enfants à charge, elle connaît et utilise toutes les méthodes contraceptives les plus performantes. Méfiez-vous des jeunes de moins de 30 ans qui, n'étant pas encore trop abîmés par la vie, nourrissent de naïfs espoirs d'avenir meilleur.

Le doctorat en histoire serait idéal pour mener des « visites commentées conférences » pour un moindre coût. Je vous laisse imaginer le rayonnement culturel éclabousser votre monument !

Cependant, j'attire votre attention sur un danger trop souvent ignoré : assurez-vous que le vacataire pressenti n'ait pas de convictions syndicales car il existe des VACATAIRES SYNDIQUES, parfois même à la CGT. J'en connais, j'ai des noms !

### **3) Un vacataire : pour quoi faire ?**

Depuis que les salariés ont arraché leurs droits aux congés payés, la situation empire d'année en année : les 39 heures, les repos hebdomadaires, les droits à la formation, les congés maladie, les décharges syndicales...

L'enfer étant pavé de bonnes intentions, c'est à vous administrateurs, que revient la lourde charge de remplacer tous ces agents qui usent de leurs droits. Comme vous avez à cœur de ne pas alourdir les budgets et de la Nation et de votre Etablissement, vous avez la possibilité de recourir à cette géniale invention : **le VACATAIRE.**

Il existe 3 sortes de vacataires : les permanents, les occasionnels et les saisonniers. Votre mission, si vous l'acceptez, est de « bricoler » une quatrième sorte, clonage discret et habile des trois cités ci-dessus : **LE SAISONNIER OCCASIONNEL PERMANENT** qui se révèle plus pratique et plus simple à l'usage.

Mission impossible ? Pas vraiment si vous vous inspirez des conseils de cette rubrique même si des textes de loi régissent l'utilisation des personnels non titulaires de l'Etat (**loi n°84-16 du 11 janvier 1984, et décret 86-83 du 17 janvier 1986**) mais franchement qui vous oblige à respecter la loi ? Pour mieux la contourner, je vous rappelle quelques règles reprises par C. TRAUTMANN le 7 août 1998 dans une note en application de ces textes :

- a) les « permanents » répondent « docilement » à un besoin permanent de votre établissement durant toute l'année à temps complet ou incomplet, son contrat peut-être renouvelé l'année suivante jusqu'à épuisement.
- b) Les « occasionnels » : un contrat de 10 mois maximum

sur une année (deux années maximum), en aucun cas renouvelable. Depuis l'invention du mouchoir en papier, on n'avait pas trouvé mieux ! Il est obligatoire d'établir un contrat indiquant la date de première embauche, la date de fin de contrat.

Un conseil : épargnez-vous ce petit tracas administratif, ne délivrez pas de contrat à votre « kleenex », pardon à votre agent occasionnel. Ainsi rien ne pourra vous empêcher d'user de ce bien fait du libéralisme. Qui aurait le mauvais goût de vous le reprocher. Je connais des cas d'utilisation abusive d'occasionnels à plus de 10 mois sur 3 ans. Les vacataires eux-mêmes ignorant lois et règlements, en cas de problème (un agent informé par la CGT par exemple) feignent la candeur et l'ignorance, ne faites plus appel à cet agent : ni contrat, ni merci, ni excuses obligatoires !

c) les « saisonniers » : un contrat (encore !) de 3 mois renouvelable dans l'année. Un maximum de 6 mois (d'avril à septembre) sur une année, reconductible la saison suivante.

Dans nos monuments, nous avons une haute saison (d'avril à septembre) et une basse saison (d'octobre à mars) parfois une saison intermédiaire. Le recours aux saisonniers devrait correspondre aux besoins supplémentaires générés par la saison d'été (plus grande amplitude d'ouverture). Alors, à moins que vous n'engagiez des guides de haute montagne en hiver pour permettre l'ascension des visiteurs en cordée du Mont Saint-Michel enneigé avec bivouac sous l'œil protecteur de l'archange, vous n'avez pas à recruter de saisonniers en dehors de la saison d'été, sinon en vacances saisonnières. Un conseil : vous devez établir une décision (début et fin de mission) comme la loi vous y oblige pour permettre aux saisonniers de prétendre aux droits ouverts auprès des ASSEDIC. Mais vous n'êtes pas assistantes sociales aussi je vous conseille d'éviter cette paperasserie inutile pour vous : qui viendrait vous reprocher d'utiliser des saisonniers au mois d'octobre ?

Un risque cependant si vos méthodes étaient découvertes : le saisonnier pourrait devenir occasionnel (cf. chapitre « occasionnels»). L'occasionnel peut-il devenir permanent ? N'oubliez pas que depuis 1996 on ne peut plus recruter de permanents. Un occasionnel peut-il devenir saisonnier, un saisonnier un occasionnel. Une chose reste certaine : **UN PRECAIRE RESTE UN PRECAIRE.**

Et pendant qu'ils s'épuisent à accumuler les heures de vacation, qu'ils s'essouffent à force de courir les services d'aide sociale, qu'ils s'obstinent à négocier l'échelonnement du paiement de leurs factures, vous avez toute latitude pour bricoler en toute impunité les textes de loi.

Tout vous est permis à condition de rester discret.

Nul n'est censé ignorer la loi mais qui manquerait assez de tact pour vous sanctionner si par « étourderie » vous franchissiez quotidiennement la frontière de l'illégalité. **RESPONSABLE PAS COUPABLE.**

Dans notre prochain numéro : le droit de grève ou comment le transformer à votre avantage.

Laurence Vergeade

*Dessin paru dans le Monuments Infos n°34 de juin 2006, en pleine tourmente de la réforme de la déconcentration*



*Article paru dans le monuments-infos n°21 de juillet 2000, où l'on peut constater que la politique commerciale du CMN était déjà en avance sur son temps!*

## Le million

Conversation téléphonique édifiante et véridique entre un vacataire permanent depuis 16 mois, vendeur remplaçant au comptoir de vente du monument \*\*\* et d'un agent du service commercial de la CNMHS, Caisse (enregistreuse) Nationale des Monuments Historiques et des sites :

- Bonjour, Monsieur \*\*\*
- Bonjour, Madame.
- Madame \*\*\* du service commercial. J'ai le regret de vous annoncer que votre candidature ou le poste vacant de vendeur responsable du comptoir de vente du monument \*\*\* n'a pas été retenue. J'espère que vous n'êtes pas trop déçue.
- Si, Madame. Je pensais que, étant donné la politique de réduction de l'emploi précaire du Ministère de la Culture, j'avais des chances d'être contractualisé.
- ...(surprise et balbutiements)...Euh, eh bien... C'est-à-dire que nous avons retenu pour le poste quelqu'un de plus ancien que vous dans la maison. Mais vous, vous n'êtes pas vacataire précaire, vous n'êtes pas saisonnier je veux

dire...

- Madame, je ne sais pas combien vous gagnez, mais moi je gagne 5 000 francs par mois depuis un peu plus d'un an, et je ne trouve pas cela très confortable. Je suis vacataire permanent, c'est-à-dire précaire permanent.
- ...Euh, eh bien... C'est-à-dire que nous avons préféré prendre quelqu'un de plus expérimenté sur ce poste, car notre objectif 2 000 est le million de francs de chiffre d'affaires sur le comptoir de vente du monument \*\*\*, vous comprenez.
- Ah ! Ecoutez, Madame je pensais travailler au Ministère de la Culture, pas à la rentrée d'argent !
- ...Euh, et bien... Euh... Je pense que vous vous êtes trompé de service dans ce cas. Vous êtes au service commercial actuellement. Il vous faut peut-être vous réorienter sur un poste d'accueil et surveillance. Mais là, vous êtes au service commercial, et notre objectif sur ce comptoir de vente est le million.
- Effectivement, voilà qui est clair. Mais j'espère avoir été clair également dans mes réactions.
- ...Eh bien...au revoir Monsieur \*\*\*.
- Au revoir, Madame.

17 février 2 000, Paris.

## CHS Central du 2 février 2009

# Entre château qui brûle et agents au milieu de la tempête

Intervention liminaire pour demander que les réunions CHS ne se fassent plus le lundi ce qui dans le cas présent oblige les représentants des personnels à partir de chez eux le dimanche et faire la préparation le lundi matin, et dans la foulée, tant qu'on y est, de rentrer le soir même de rentrer dans sa lointaine province...dommage que les journées n'ont que 24 heures sinon on pourrait en demander encore davantage ! Quid par ailleurs de l'agent qui part le dimanche (délais de route) alors qu'il ne travaille pas sur le planning perpétuel ? Cadeau pour l'administration ?

### Suites données au dernier CHS:

-recommandation avait été faire de rédiger une lettre de mission pour chaque ACMO. Réponse de l'administration: les ACMO signent une double page décrivant ce que l'établissement attend d'eux. C'est un engagement.

- nous avons fait la demande de ne plus avoir à avancer les frais de déplacement pour les stages ou les missions: une étude est en cours pour passer un marché avec une agence, notre système de réseau sur toute la France soulève la difficulté de trouver une agence capable de délivrer les billets en temps et en heure et de faire les contrôles.

-Problème du manque de médecins de prévention en Ile de France: ça n'est pas près de s'arranger, le médecin coordonnateur du ministère a donné sa démission en novembre.

### Information sur l'incendie au château d'Angers.

L'origine du feu reste encore inconnue. Il a pris dans les combles du logis Royal.

L'installation électrique avait été changée il y a un an et demi; la commission de sécurité avait donné un avis favorable. L'alerte a été très vite donnée, levé de doute (!) par l'administrateur qui a essayé d'éteindre avec un extincteur. C'était un samedi froid, donc peu de visiteurs qui ont été très vite évacués, puis les agents

ont évacués les œuvres de manière très professionnelle. La direction du CMN a souligné la compétence, le savoir-faire, la rapidité d'action des personnels qui ont su montrer à cette occasion qu'être agent d'accueil et de surveillance, c'est un véritable métier.

L'incendie n'a pas progressé vers les niveaux inférieurs, mais la toiture a été très endommagée, les pompiers n'arrivant pas à attaquer le feu par le haut. Les dégâts des eaux et le gel ont fait souffrir les pierres du logis, raison pour laquelle le pignon a été déposé. le bâtiment a été placé hors d'eau avec des bâches; un parapluie définitif sera prochainement installé qui servira en même temps d'échafaudage pour la période des travaux. Au premier trimestre 2010, le logis sera à nouveau ouvert à la visite.

La tenture de l'Apocalypse située dans un autre bâtiment n'a pas souffert. Le constat a été fait sur son mode de fixation avec des œillets: impossible de la décrocher rapidement. Une réflexion est en cours sur la façon de gérer la sécurité de cette œuvre précieuse.

### Intervention de la CGT à propos de la tempête dans le sud-ouest:

Le château de Carcassonne a été ouvert à la visite en début de matinée alors que les bourrasques faisaient déjà voler les tuiles, ...pourquoi la décision de fermer le monument a-t-elle été prise si tardivement?

Suite à la tempête de 99, les administrateurs ont pour consigne de suivre les avis du préfet, c'est lui qui donne l'ordre de fermeture. Certains administrateurs ont fermés tout de suite, d'autres ont été plus lents à réagir. Difficulté de faire circuler les informations entre les monuments et le siège. Existe-t-il une procédure écrite? Pour le moment, ça n'est pas clair. Comme n'est pas clair le fait que les agents de Carcassonne n'aient pu joindre ni l'administratrice, ni l'ingénieur des services culturels au moment où il fallait prendre une décision alors même qu'il y avait mise

en danger des agents et des visiteurs !

Nous reviendrons devant le CHS pour ce problème...

### Travaux, créations, rénovations, aménagements et équipements des locaux: bilan 2008, programme 2009

En ce qui concerne le bilan des travaux réalisés en 2008, 177 opérations ont été votées, 218 ont été réalisées, ce qui ne veut pas dire que tout a été réalisés dans les 177 votées!

Ces travaux seront détaillés dans les CHS de chaque région.

Pour les projets de 2009, le budget s'élève à 4,2millions pour l'ensemble.

Au moment du vote, nous nous abstenons sur ce programme pour manifester une exaspération sur des travaux qui traînent sur des années, des chantiers qui durent et qui durent, des algécos prévus pour deux ou trois ans et qui n'arrivent à être retirés que sur des préavis de grève, des monuments où les travaux sont programmés, et reprogrammés l'année suivante...

Nous soulevons de vrais problèmes d'organisation, de planification et de réalisation des travaux.

### Recensement amiante, plomb et vérifications des installations électriques

Pour l'amiante, il s'agit souvent de calorifugeage, jusque ce jour l'amiante qui a été trouvée est stable, il n'y a donc pas lieu de traitement préventif.

Sur le plomb, on le retrouve dans certaines peintures où des entreprises sont intervenues ou vont intervenir en 2009, l'engagement a été pris !!!!(Charroux, Maisons.)

Le processus est en cours avec une relance pour l'analyse de l'eau au niveau du plomb.

Nous constatons que dans un même monument, certains espaces ont été vérifiés et d'autres non. Les DRAC ou les ABF qui avaient commandé les études dans les années antérieures

les faisaient faire parfois uniquement sur le circuit de visite par souci d'économie.

Nous aurions aimé voir apparaître un peu plus de détails dans le dossier CHS sur la façon dont le CMN va régler les problèmes liés à ces risques.

Nous rappelons que dans certaines régions, il y a des risques liés aux émanations de radon, la décision est prise en CHS de lancer une recherche dans les monuments concernés; ainsi qu'une demande auprès du médecin du travail pour faire le point sur les maladies qui peuvent résulter de l'exposition au salpêtre.

### **Formation à l'hygiène et sécurité, bilan 2008, programme 2009**

Formation premier secours PSC1:

- 47 agents formés
- 27 pour la remise à niveau

Prévention des risques:

- gestes et postures : 11 agents

- Habilitation électrique: 25 agents

- Travaux temporaires en hauteur: 1 agent

- Sécurité et sûreté des biens et des personnes: 39 agents

- Prévention incendie dans les musées et les monuments historiques: 13 agents

- Recyclage SSIAP" (services de

sécurité, incendie et d'assistance à personnes): 6 agents

- Correspondants sûreté: 3 agents
- Correspondants sécurité incendie: 1 agent

ACMO/CHS, obligations en matière d'hygiène et de sécurité

- ACMO, formation initiale: 15 agents

Formation complémentaire: 9

Membre du CHS

- formation initiale: 15 agents

- Les obligations en matière d'hygiène et sécurité: 6 agents

- Journée de sensibilisation «souffrance au travail»: 9 agents

Nous relayons la demande des personnels pour avoir accès à la formation SSIAP (anciennement nommé ERP1, ERP2). Réponse: il n'y a pas de frein pour ceux qui ont déjà été pompiers professionnels, ils pourront faire la formation directement, pour les autres, le stage «sécurité et sûreté dans les monuments historiques» serait un préalable.

### **Communications sur:**

- Animation du réseau d'ACMO : 80% des monuments sont couverts .L'action 2008 s'est centrée autour des formations obligatoires.

- Prise en charge de l'alcoolisme : 24 monuments sensibilisés.

- Ergonomie : pour les prochaines études de travaux, le CMN s'engage à demander au maître d'œuvre, dans le cahier des charges, la présence d'un

ergonome pour travailler sur le sujet.

- les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour des activités professionnelles doivent obligatoirement avoir un ordre de mission. Bien vérifier : certaines assurances ont des clauses qui ne permettent pas l'utilisation d'un véhicule privé pour le professionnel.

### **Points particuliers**

Suite à la visite du CHS au Palais Royal, constat a été fait d'une vraie souffrance au travail. Demande d'une table ronde pour ne pas laisser les personnels seuls face à leurs difficultés.

Nous évoquons également le cas pour les personnels de la colonne de Wimille.

Demander des agents à qui on a refusé de consulter le rapport sur la sécurité dans leur monument. Réponse : que l'administrateur fasse une réunion pour expliquer ce rapport mais pas forcément de donner l'accès à tous les personnels étant donné les informations très concrètes donnant des facilités pour entrer dans le bâtiment...

Demander d'une réflexion sur les problèmes liés à l'éclairage.

Proposition: groupe de travail des ACMO pour recenser les lieux où le problème se pose ainsi que la typologie des difficultés pour les agents.

## **CHS Centre et Est du 18 décembre**

Pendant qu'une AG se tenait dans la cour de l'Orangerie, le CHS centre et Est était réuni dans la grande salle de l'hôtel de Sully en présence du nouveau directeur Pierre Deprost. La séance a été marquée par un va et vient dû à la réception par Isabelle Lemesle de la ministre de la Culture bulgare.

### **Le procès verbal du précédent CHS a été adopté à l'unanimité.**

Eric Bertazzon a d'abord fait un point sur les accidents de service au cours de l'année 2007. Puis il a évoqué quatre notes de service transmises

aux administrateurs :

- sur les consignes de premiers secours, document actualisé. Suite à une question des représentants du personnel, Serge Lagache a précisé que le numéro d'urgence européen, le 112, devait être en priorité appelé.
- sur les accidents de service et les enquêtes demandées sur leurs causes
- circulaires ministérielles du 09/07/08 sur les ACMO et sur les produits chimiques
- article sur les zoonoses (maladies véhiculées par les

animaux)

- gilets et triangles

Les représentants du personnel ont rappelé la nécessité de diffuser ces notes à l'ensemble des personnels.

L'animation du réseau ACMO : satisfaisant avec un seul absent à la dernière réunion, idem cette fois-ci.

Parmi les sujets traités par le réseau : la formation aux premiers secours, beaucoup d'agents formés mais se pose le problème du recyclage. On note un progrès quant au nombre d'agents titulaires d'une habilitation électrique, en revanche encore trop

peu d'agents ont suivi des formations gestes et postures.

## **Dossier monuments**

Demande exprimée par les représentants du personnel de voir les administrateurs rester jusqu'à la fin du CHS même lorsque leur monument a été traité. Le directeur approuve cette demande.

### **Cluny**

La convention entre le CMN et la ville pour la gestion du musée municipal se termine à la fin de l'année 2009 et ne sera pas reconduite.

Dans le cadre de *Cluny 2010*, de gros travaux de restauration et de réaménagement sont entrepris et bouleversent pour de nombreux mois encore la vie de l'abbaye. Les conditions de travail sont difficiles, dans un chantier permanent (bruit, poussières...). De plus, il faut s'attendre à 6 à 8 mois de grosses perturbations avec entre autres, la destruction des locaux actuels. Il faudra donc trouver une solution de repli en attendant les nouveaux locaux (à voir pour entente avec l'école d'ingénieurs présente sur le site).

A la demande insistante de l'administrateur, le directeur s'engage à venir sur le site en février ou mars 2009 pour se rendre compte de la situation.

### **Bussy-Rabutin**

Un gros problème relationnel avec le SDAP dû au représentant du service qui : « n'en fait qu'à sa tête ». Il refuse de se soumettre à l'autorité de ses supérieurs hiérarchiques. Du coup, à Bussy, de nombreux travaux restent en suspens comme l'isolation et le chauffage du local du jardinier (isolation temporaire faite par lui-même). Comme les travaux demandés par la commission de sécurité il y a plusieurs années n'ont toujours pas été réalisés, celle-ci a émis un avis défavorable à l'ouverture du site au public.

### **Bourges, cathédrale**

L'ABF s'oppose à l'installation de la rampe demandée dans l'escalier de la tour. Il estime que cela altérerait la pureté de l'escalier.

Serge Lagache rappelle la double réglementation qui s'impose à l'ABF et rappelle que des rampes existent

dans d'autres monuments similaires comme à la cathédrale de Chartres.

Monsieur Lamourère, ABF faisant fonction d'administrateur à la cathédrale de Chartres invité à donner son point de vue explique qu'il s'agit d'une opposition de logique entre souci de conservation et accessibilité. Il suggère de rappeler les textes à l'ABF et, s'il continue à s'opposer au projet de demander une dérogation au préfet.

### **Bourges, palais Jacques Cœur**

Le projet de réaménagement de l'accueil/comptoir que proposait l'ACMH avec le vitrage de quatre arcades de la galerie basse a été repoussé par la commission. L'ACMH doit donc présenter un nouveau projet.

Le reste des travaux est quasi fini. Le seul souci qui demeure est le désenfumage des combles. Cela se fera en 2009. Ensuite, le passage de la commission de sécurité sera sollicité.

### **Maison de George Sand à Nohant**

Le registre Hygiène et sécurité comporte une observation au sujet de difficultés pour l'ouverture et la fermeture des volets. A plusieurs reprises des entreprises sont intervenues et une nouvelle intervention a été vue avec l'ABF ainsi qu'un diagnostic demandé pour le changement de certains volets.

### **Bouges**

Aucun représentant du monument n'était présent, ni administrateur ni ACOMO.

Le CHS a néanmoins pu être informé que la rénovation des sanitaires du personnel était certainement terminée ou sur le point de l'être. Le registre H & S ne comporte aucune nouvelle mention.

### **Azay le Rideau**

De nombreux travaux sont en cours ou prévus dont la réfection des poutres de la salle d'accueil.

Les travaux de la réserve du comptoir de vente se feront d'ici le printemps. Un réaménagement provisoire de l'accueil et des caisses sera effectué après les travaux sur les poutres en attendant le projet de reprise complète de la salle (ça c'est une grande idée de notre bien-aimée Présidente...).

L'exposition Psyché de la saison prochaine permet de rénover totalement les installations de

sécurité/sûreté.

### **Cloître de la Psalette**

Il faut prévoir une plate-forme, des bandes antidérapantes doivent être posées sur le nez des marches de l'escalier. L'extincteur du bureau doit être remis en place et les blocs de sécurité installés.

### **Châteaudun**

Des travaux longs et lourds sont prévus dans l'aile Dunois du XV<sup>e</sup> siècle pendant deux à trois ans. De gros problèmes de sécurité sont donc à envisager.

### **Talcy**

De gros travaux ont été effectués ces dernières années pour l'électrification, la sécurité et la sûreté du site qui est particulièrement sensible car isolé en petite Beauce et contenant des collections très riches de mobilier XVIII<sup>e</sup>. Les préconisations de la visite du CHS en janvier 2008 ont été suivies.

Le problème récurrent de ces dernières années est celui du local pour les jardiniers. Ce dossier est à reprendre urgemment.

### **Fougères-sur-Bièvre**

Le registre H & S comporte une remarque de la CAE qui a froid dans son bureau l'hiver malgré la présence de radiateurs. Cette pièce doit être isolée. Dans un premier temps, le problème de la fenêtre sera réglé. Pour le reste, une étude sera faite courant 2009.

Un espace traiteur en cours d'aménagement pour des locations domaniales pourra être utilisé par les agents comme local de jour.

Pour remédier au problème du travail isolé un protocole téléphonique a été mis en place avec Châteaudun.

### **Cathédrale de Chartres**

La recherche plomb et amiante a été effectuée, de même que l'analyse de l'air ambiant pour laquelle les résultats sont attendus prochainement.

Les toilettes (le grand sujet à Chartres) : la DRAC a certifié que ce serait budgété et réalisé en 2009. Affaire à suivre...

Un garde-corps va être posé sur la plate-forme qui présente un certain danger.

**La prochaine visite du CHS aura lieu à Châteaudun.**

# Deuxième réunion sur l'action sociale au CMN: Les bonnes intentions seront-elles suivies d'effets ?

Le 3 février dernier s'est tenu la deuxième réunion concernant l'action sociale au CMN. Si on ne peut pas encore vraiment parler de négociation, Mme Lemesle a affirmé sa volonté de travailler avec les organisations syndicales sur l'ensemble des champs de l'action sociale. Elle s'y est engagé publiquement et à plusieurs reprises, que se soit lors de la concertation sur la réorganisation de l'établissement ou en CTP. Les quelques engagements pris lors de la première réunion ont bien été tenus, à savoir:

Le maintien de l'association du personnel, avec versement d'une subvention de 13.400 € pour 2009, correspondant au montant du spectacle de fin d'année pour les contractuels d'Île-de-France et au coût des « bons de Noël ». Si le SNMH-CGT se réjouit de cette décision (rappelons qu'au départ il était question de dissoudre l'association MCL), nous réaffirmons que le rôle de l'association du personnel ne doit pas seulement se limiter aux prestations de Noël. Par ailleurs, Mme Lemesle a confirmé qu'à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008, l'association disposait d'un solde positif d'environ 75.000€, soit presque deux ans de fonctionnement! Nous revendiquons au contraire l'élargissement de ses activités et de son périmètre, notamment aux agents et contractuels de province. Une réflexion devait également être menée quand à l'évolution des statuts et du fonctionnement de l'association, Mme Lemesle nous a dit avoir pris contact avec le président de MCL dans ce but.

Comme elle s'y était engagée, la DRH a commencé une étude comparative des conventions liant les associations de personnel et des différents établissements publics du Ministère (Pompidou, BNF, Louvre....) afin d'en connaître les fonctionnements et éventuellement de s'en inspirer pour le CMN. En moyenne le prix de l'adhésion oscille entre 12 et 15 euros. Pour fonctionner, les associa-

tions ont adopté différentes solutions. A la BNF, l'association salarie les intervenants extérieurs (professeurs, animateurs...), quand au personnel administratif, il était encore il y a peu, mis à disposition par l'établissement; mais depuis quelques années, la BNF a préféré augmenter la subvention afin que l'association puisse embaucher son propres personnel administratif. A Pompidou, les personnels de l'association sont mis à disposition à mi-temps, quand à l'association du Louvre, elle emploie trois salariés à plein temps. La CGT propose que le CMN commence par dégager du temps à certains salariés afin qu'ils puissent s'investir pleinement dans l'association, puis, à mesure de l'accroissement des activités, mettre un ou plusieurs salariés à disposition à temps partiel, voir à plein temps.

Après quoi, nous avons passé en revue les différents types de prestations qui existent au CMN et qui pourraient être améliorées. La CGT a également proposé de s'inspirer des prestations sociales existantes au Ministère et en a demandé l'extension au CMN. Elles sont de plusieurs types:

**Le secours.** Il s'agit d'un don financier d'un montant maximum de 2.000€ accordé aux agents du CMN. Les dossiers sont présentés, sous couvert d'anonymat, par l'assistante sociale, et examinés par la commission de secours, où siège la CGT.

**Le prêt social.** Il s'agit d'une aide financière de 2.000€ à taux zéro, remboursable sur 12, 24 ou 36 mensualités, accordées après avis de la commission de prêts où siège également la CGT.

**Le logement social.** La politique de logement social consiste à financer des constructions neuves en contrepartie d'un droit de réservation à la location. Une commission est ensuite chargée d'attribuer les logements et de définir les priorités en

fonction de critères de ressources et de la situation sociale des agents. L'offre proposée par le Ministère étant malheureusement insuffisante, c'est aux grands établissements publics qu'il revient de mettre en place cette politique de logement social. Par conséquent le CMN se doit lui aussi de développer sa propre politique de logement social, notamment lorsque l'on connaît les difficultés à se loger en région parisienne ou même dans les grandes villes de province. Cette politique pourrait rendre les postes vacants au CMN plus attractifs et peut-être un début de solution au sous-effectifs dans les monuments. Pour la CGT, il ne saurait être question de mettre en concurrence l'offre sociale des différents établissements, mais bien de rattraper l'important retard qu'a accumulé le CMN en la matière. Attention également à ne pas confondre le logement social avec le logement de fonction. Dans le premier cas, il s'agit bien d'une location classique au sein d'un parc de logement sociaux. Dans le second cas, ce sont les astreintes qui déterminent la qualité du logement de fonction, à savoir NAS (Nécessité Absolue de Service) ou US (Utilité de Service). Suivant la convention, l'agent peut être amené ou non à payer les fluides ou un loyer. Bien entendu une telle politique est extrêmement lourde à financer, mais pour la CGT, le CMN pourrait commencer de manière modeste avec quelques logements dans un premier temps puis augmenter son parc au fur et à mesure des années. Le Présidente s'est engagé à y réfléchir.

**Les prestations sociales individuelles.** Il s'agit de différentes prestations comme l'aide aux famille mono-parentales, l'aide aux parents d'enfants handicapés ou encore l'aide au départ en vacances... toutes ces aides sont soumises au plafonds de ressources. Très récemment, la CGT est intervenue au niveau ministériel au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale) et a obtenu

: la revalorisation du plafonds de ressource de 5%, la revalorisation de l'aide aux familles mono-parentale, l'extension de l'aide à la garde d'enfants pour les enfants de 6 à 12 ans. De plus, une nouvelle aide a été créée: l'aide sociale au départ à la retraite, pour un montant de 1.200 euros, accordés aux agents dont la carrière est incomplète et dont la pension est souvent bien inférieure au minimum vieilles (630 € par mois). A la demande de la CGT, le CMN va entamer une réflexion sur le thème de la préparation au départ à la retraite.

Une assistante sociale est présente à mi-temps à l'Hôtel de Sully, cependant le principal problème rencontré par les agents est lié au sur-endettement. Une compétence en économie sociale et familiale serait souhaitable afin d'aider les agents qui rencontrent ce type de problèmes, à mieux gérer leur budget. Dans tous les cas le but est de mettre en place un véritable accompagnement des agents en difficultés. Autant de pistes qui restent à explorer au CMN.

**La restauration collective.** L'objectif de la restauration collective est de fournir un repas équilibré pour un prix modique. Cependant les structures type « cantines » ou

restaurants inter-entreprises se font de plus en plus rare au Ministère. Si, sur Paris, les agents d'État peuvent encore bénéficier de restauration collective via, notamment des conventions avec les autres ministères, en province ce n'est malheureusement pas toujours le cas, notamment pour les monuments les plus isolés. Comme nous l'avons déjà demandé à maintes reprises, la DRH devrait lancé prochainement une étude afin de tirer un bilan des différents systèmes et des habitudes de restauration dans les monuments, ainsi qu'un bilan sur les équipements et les locaux de jours existants.

Bien entendu, se pose également la question des tickets-restaurant. Rappelons qu'à l'heure actuelle seul en bénéficient les contractuels d'Île-de-France. Le SNMH-CGT dénonce depuis longtemps cette situation et continue à revendiquer l'extension des tickets-restaurant à tous les contractuels de province ainsi que l'indexation de la part salariale sur l'indice de rémunération. Trop compliqué à mettre en place selon la DRH! Enfin, qu'en est il de la fameuse demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère? Aucune réponse de la Présidente. Pour la CGT, il s'agit là d'une fausse

piste, car seul la volonté politique de l'établissement est nécessaire. Après tout, le CMN est bénéficiaire et a su augmenter son fond de roulement. Il est donc légitime que les agents en retire également les fruits.

**Noël 2009.** Pour la CGT, 2009 devra être une année de transition tant pour la politique d'action sociale du CMN que pour l'association du personnel. La subvention de 13.400 euros devrait en principe financer, cette année encore, les bons d'achats « Noël » pour tous les enfants des contractuels du CMN, les enfants des fonctionnaires bénéficiant comme d'habitude du jouet de l'AAS. En revanche, pour le spectacle de fin d'année, les enfants de contractuels d'Île-de-France, comme les enfants de titulaires devraient participer au même spectacle choisi par l'AAS.

Malgré ces quelques déclarations de principes, il existe toujours d'importante disparité entre province et l'Île-de-France. La CGT, comme à son habitude continuera à travailler pour plus d'équité, une politique d'action sociale ambitieuse et une association du personnel ouverte à tous les agents du CMN sur tout le territoire.

## Violences conjugales... La violence au quotidien

Le 20 janvier, le Ministère de la Culture organisait dans l'immeuble des Bons Enfants un forum sur les violences conjugales.

**Aujourd'hui, en France, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint.** Les chiffres semblent inimaginables, bien moins encore que cette violence vécue au quotidien.

Aucun milieu socio-culturel n'échappe aux statistiques ni tranches d'âge. Pis encore, ce sont chez les 18-25 ans que l'on rencontre une plus grande violence d'ailleurs totalement banalisées. Les insultes et les gifles ne ren-

trent même plus en ligne de compte...c'est dire à quel point, sur ce sujet, les mentalités ont du mal à évoluer. Seul point positif, c'est que ce sujet n'est plus un tabou et que la parole libérée, notamment celle des victimes, permettra très certainement de faire reculer l'inacceptable.

Pour comprendre comment la violence peut perdurer des années jusque parfois l'irréversible, c'est-à-dire la mort, il faut comprendre qu'il n'existe pas une mais des violences conjugales : **violences physique** (coups), **psychologique** (isolement, contrôle des fréquentation, humiliation, dénigrement, harcèlement...), **verbale**

(insultes, menaces, crachats...), **sexuelle** (viols, pratiques sexuelles imposées...) **administrative** (blocage du titre de séjour, passeport...), **économique** (femme au foyer, saisi sur salaire...) et que de nombreuses femmes ont du mal à s'extraire de la violence car un cycle s'instaure : accumulation de tensions, crise de violence, période de culpabilisation, phase de « lune de miel » (c'est à ce moment que l'auteur des violences s'excuse, promet qu'il ne recommencera, qu'il changera et parle d' « amour »).

Il est indispensable, notamment au moment de la période de culpabilisation, qu'une tierce per-

sonne puisse intervenir (cette personne peut être un membre de la famille, un ou une ami(e), un collègue, une assistante sociale, une personne d'une association...). Il est important de ne pas porter de jugement mais de pouvoir identifier le cycle et de démontrer que la violence conjugale ne relève pas d'une banale dispute (celle-ci est un désaccord entre deux personnes sur un pied d'égalité et est un évènement ponctuel alors que la violence conjugale connaît un rapport de domination d'une personne sur l'autre, l'agresseur est toujours le même, elle s'inscrit dans une spirale et dans un cycle qui monte en intensité). Il faut prendre conscience du moment où les limites et libertés individuelles sont bafouées et

y mettre un terme.

Il n'y a pas de profil des auteurs de violences et celles-ci peuvent avoir plusieurs facteurs (schémas répétitifs de l'enfance, alcoolisme...). **Statistiquement, une femme a plus de risques d'être violente par son conjoint chez elle que par un inconnu dans la rue.**

Ce tabou doit disparaître pour que cesse la violence. Les hommes aussi peuvent être victimes de violence conjugale. L'auteur des violences peut être mis en garde à vue, sous contrôle judiciaire ou

en détention provisoire, la reconnaissance de la culpabilité par une juridiction de jugement peut entraîner une réclusion criminelle à perpétuité. Il ne faut donc pas hésiter à déposer plainte au commissariat ou à la gendarmerie, une plainte ne peut être refusée. Il faut également ne pas hésiter à effectuer des examens médicaux, rassembler des témoignages... Des aides peuvent être apportées en matières financières (allocation de parent isolé, revenu minimum d'insertion...) et d'hébergement.

Un numéro national existe, le 3919, ou d'autres associations d'ailleurs : viols femmes informations 0800 05 95 95, foyer louise labé, halte aide aux femmes battues 01 43 48 20 40...

## FESTIVAL BRISEZ LE SILENCE

### AUTOTEST

La violence conjugale n'est pas seulement physique et /ou sexuelle, elle peut être morale, psychologique et/ou économique.

#### ETES -VOUS VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre conjoint ou ami :

1. vous a empêchée de rencontrer ou de parler avec des amis ou des membres de votre famille ?
2. vous a empêché de parler à d'autres hommes ?
3. a critiqué, dévalorisé ce que vous faisiez ?
4. a fait des remarques désagréables sur votre apparence physique ?
5. vous a imposé des façons de vous habiller, de vous coiffer ou de vous comporter en public ?
6. n'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions; a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser ?
- a/ dans l'intimité
- b/ devant d'autres personnes
7. a exigé de savoir avec qui et où vous étiez ?
8. a cessé de vous parler, refusé totalement de discuter ?
9. vous a empêché d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne ?

**Evidemment**, chaque paramètre pris isolément ne révèle pas forcément une situation de violence.

**Cependant**, si vous avez coché 3 cases ou plus, vous êtes victime d'une ou de plusieurs formes de violence conjugale : physique, morale, psychologique et / ou économique.

**Alors**, vous pouvez demander de l'aide aux associations

FIL 04 72 89 07 07 VIFF 04 78 85 76 47

ou N° National d'écoute : le 3919

[www.filactions.org](http://www.filactions.org)

document réalisé par filactions à partir du questionnaire de IENVEFF



filactions





### **Le CMN gagne en visibilité**

Après seulement quelques mois à la tête du CMN, Madame la Présidente qui voulait plus de visibilité du CMN, gagne des points. Deux articles dans le journal Libération et dans Le Monde sur sa seule personne. Et puis, le jeudi 15 janvier, sur France 2, dans un reportage de l'émission d'Envoyé Spécial, on a parlé de l'hôtel de Sully. Le siège dans la tourmente de la crise financière...ça c'est du sujet ! Enfin, le CMN dans une émission nationale, médiatique, et de grande tenue... sauf qu'il était question de « pique-assiette » qui vont se multiplier dans les mois à venir et qui se sont invités en loucedé à une « manifestation », à un « évènementiel » qu'aime tant notre présidente et ont pu déguster des repas à 150 euros le convive.

Le 7 janvier, c'est notre collègue du château d'If, Laurence Arias, qui passait au journal de Jean-Pierre Pernault ! Marseille sous la neige, voici de l'évènementiel ! Une fois de plus, nos collègues de Marseille bloqués sur le port à cause des intempéries. Une fermeture exceptionnelle qui passe au journal de 13 heures ! TF1, LCI, le zapping de Canal +, bref nos collègues sont les stars des médias. Même si cela aurait vraiment dû être pris au second degré...Et voici la démonstration par A+B que les agents, même par intempérie, font le déplacement pour se rendre sur leur lieu de travail, par tous les temps, par tous les vents et adienne que pourra... surtout quand on sait que notre si forte présidente, par une mer d'huile, n'ose prendre le bateau pour se rendre au château de Monte-Cristo...alors qu'elle fasse la traversée comme lui, à la nage !

### **Louis Braille : la patrie non reconnaissante à un grand homme**

Le 4 janvier avait lieu au Panthéon une cérémonie commémorant le bicentenaire de la naissance de Louis Braille. Né en 1809 à Coupvray, devenu aveugle à l'âge de 3 ans, admis à 10 ans à l'Institution des aveugles où il devint par la suite professeur, il fût l'inventeur de l'écriture pour les non et mal voyants à laquelle il donna son nom.

Si aujourd'hui l'ensemble de la planète bénéficie de son invention (son écriture fût traduite sur tous les continents), donnant ainsi accès à l'éducation, à la culture et à la connaissance à une partie de l'humanité qui en était exclue depuis sept mille ans que l'écriture existait, tout n'était pas acquis d'avance. Et c'est par la pression des non voyants au dix-neuf siècle que le braille devint une écriture officielle et c'est également par leur détermination que Louis Braille fût introduit au Panthéon, parmi les grands hommes, en 1952, année du centenaire de sa mort.

Alors que cette cérémonie se faisait sous le haut patronage du président de la République et en présence de représentants d'autorités nationales et internationales, la représentativité nationale était maigre. On ne peut, comme le fit Vincent Michel, président du comité international pour la commémoration du bicentenaire de la naissance de Louis Braille, que déplorer l'absence de ministres (Culture, Education, Promotion sociale) et d'élus (si ce n'est la présence du maire de Coupvray et de la députée du coin également).

Quant au Centre des monuments nationaux, il ne fit guère mieux. Le gotha du CMN n'avait pas daigné faire le déplacement. Seul le discours de l'administrateur fit honneur à ce grand homme que l'on désignait humble parmi les humbles et que seuls les humbles surent lui rendre hommage malgré des délégations internationales qui, elles, surent faire le déplacement.

Le CMN se targue pourtant d'être un exemple en matière d'accueil des publics handicapés notamment des non voyants au travers des maquettes sensorielles, des cartels en braille, des visites spécifiques, collections des Editions adaptées aux déficients visuels...et, en 2006, le journal du ministère plébiscitait la politique menée par la CMN en matière d'accueil des publics handicapés et recevait le 4<sup>ème</sup> trophée de la « qualité des service public »... 2006 ; c'est déjà loin, et c'était peut-être une priorité qui aujourd'hui serait devenue désuète...

L'histoire sociale a encore du chemin à faire pour rentrer dans l'Histoire...celle avec un grand H...mais aussi au Centre des monuments nationaux...

### **50 ans et un enterrement**

Christine Albanel a lancé dans le hall de l'immeuble des Bons-Enfants les cérémonies du cinquantenaire du ministère de la culture. La CGT-Culture, soucieuse du respect de celles et ceux qui ont construit ce ministère au fil des ans, a fait le choix d'assister, pour cette fois, à cette inauguration dans le silence. Par notre venue, nous voulions aussi protester contre le fait que les personnels n'aient volontairement pas été conviés. Et si ce n'avait été la présence d'une trentaine de militants syndicaux, cette cérémonie aux accents funèbres, aurait été tout à fait dépeuplée. Craignant certainement d'être mise en grande difficulté comme à l'Opéra Garnier lors de ses vœux aux personnels, Christine Albanel avait fait annuler discours et réception. Elle a achevé sa visite par quelques mots de remerciement improvisés dans l'oreille des organisateurs. Reconnaissons qu'il est sans doute difficile à Madame Albanel de célébrer dans la joie et la bonne humeur les 50 ans d'un département ministériel qu'elle s'applique avec zèle à démanteler. Le combat unitaire et rassemblé des personnels pour la défense du ministère, pour son développement et son réel renouveau se poursuit et devrait encore s'amplifier dans les prochains jours. La CGT prendra quant à elle au printemps, dans le cadre de la célébration du cinquantenaire, l'initiative d'un débat ouvert à tous sur le devenir du ministère de la culture et les enjeux fondamentaux de la démocratisation de la culture et de la démocratie culturelle.



## COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nos organisations syndicales se retrouvent pleinement dans la déclaration commune interprofessionnelle du 9 février 2009 au soir. Après l'intervention du Président de la République, elles constatent également « que les réponses apportées restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009 ».

S'agissant plus précisément de la Fonction Publique, aucune des revendications des personnels n'a été prise en compte. Au contraire le Président de la République a cherché à opposer public et privé.

Nos organisations s'inscrivent résolument dans la décision d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour le 19 mars prochain. Dans la perspective de la rencontre du 18 février 2009 et du nouveau rendez-vous unitaire du 23 février 2009, elles appellent d'ores et déjà les syndicats et les personnels à préparer cette journée de mobilisation, y compris par la grève et les manifestations, comme modalités d'actions.

Pour le champ de la Fonction Publique, elles s'adressent ce jour au Gouvernement pour exiger l'ouverture immédiate de négociations sur :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- l'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,
- les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Dans le même état d'esprit que celui exprimé par l'intersyndicale interprofessionnelle, les Organisations Syndicales de la Fonction Publique appellent à poursuivre et développer les mobilisations dans les différents secteurs. Elles apportent leur soutien aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique dans les DOM.

Le 11 février 2009

# E p h é m é r i d e

DATE	RÉUNION	INTERVENANTS
01.12.2008	Conseillère sociale de la Ministre réorga siège	Monquaut, Guillaumet, Méreau, Gontier, Pucci, Lalande
02.12.2008	Diffusion de tracts Hôtel de Sully	
08.12.2008	CTP CMN	Méreau, Strappini, Arias, Desportes, Chemin, Pucci, Gontier, Coutantic Guillaummet, Lalande, Pin
09.12.2008	Commission exécutive CGT Culutre	Méreau, Gontier, Pucci, Strappini
11.12.2008	Conseil d'administration à Vincennes	Méreau, Gontier, Chemin, Lalande
15.12.2008	Prépa réorga siège	Guillaummet, Gontier, Méreau, Pucci,
16.12.2008	CMN réorganisation siège (bilan déconcentration, DMO)	Guillaummet, Gontier, Méreau, Pucci,
16.12.2008	Usure professionnelle	Méreau, Poudevigne
17.12.2008	CMN réorganisation siège (relations publiques, com, DRH)	Guillaummet, Gontier, Méreau, Pucci,
18.12.2008	CHS Centre et est	Chemin, Robert, Lacomblez, Laloe
05.01.2009	Prépa réorga siège	Guillaumet, Gontier, Méreau, Pucci
06.01.2009	CMN réorganisation siège (éditions, dde)	Guillaumet, Gontier, Méreau, Pucci
07.01.2009	Prépa réorga siège	Guillaumet, Méreau, Pucci, Lalande, Pin
08.01.2009	CMN réorganisation siège (ddc, scientifique)	Guillaumet, Méreau, Pucci, Lalande, Pin
12.01.2009	Vœux de la Ministre	la Ministre huée devant 2500 agents la presse relaie l'évènement
12.01.2009	Prépa réorga siège	Guillaumet, Gontier, Pucci, Lalande, Pin
13.01.2009	CMN réorganisation siège (daf, liens monuments présidence)	Guillaumet, Gontier, Pucci, Lalande, Pin
14.01.2009	Commission exécutive du SNMH CGT	Arias, Chemin, Gontier, Levassort, Méreau, Mayeur, Pucci, Strappini, Requena, Grolet, Thomas, Joyeux, Desportes,
15.01.2009	Commission exécutive du SNMH CGT	titou
15.01.2009	Commission exécutive CGT Culture	Gontier, Pucci
16.01.2009	CMN réorganisation siège (DDC, scientifique bis)	Arias, Gontier, Lalande, Méreau, Pin, Pucci,
17.01.2009	Colonne de la Grande Armée à Wimille	Pucci, Mayeur
19.01.2009	Prépa réorga siège	Monquaut, Guillaumet, Lalande, Pin, Pucci, Fournier, Bertier
19.01.2009	Oiron, section Centre Val de Loire Poitou Charentes	
20.01.2009	CMN réorganisation siège (dmo, agence comptable)	Monquaut, Guillaumet, Lalande, Pin, Pucci, Fournier, Bertier
22.01.2009	Prépa réorga siège	Guillaummet, Lalande, Méreau, Pucci
23.01.2009	CMN réorganisation siège (moyens, missions, effectifs)	Guillaummet, Lalande, Méreau, Pucci
26.01.2009	Prépa réorga siège	Guillaummet, Lalande, Méreau, Pucci, Gontier, Pin
26.01.2009	Négociations sur préavis de grève tours de Notre Dame	Méreau, Strappini, Mayeur
27.01.2009	Carcassonne rapport sur audit souffrance au travail	Méreau
27.01.2009	Commission exécutive CGT Culture	Gontier, Pucci
29.01.2009	Grève interprofessionnelle interconfédérale	2,5 millions de manifestants dans la rue 4 million de gréviste ! ! !
30.01.2009	CMN réorganisation siège (synthèse et propositions)	Guillaummet, Lalande, Méreau, Pucci, Gontier, Pin
02.02.2009	CHS central	Méreau, Pucci, Mayeur, Levassort, Point, Robert
03.02.2009	2 <sup>ème</sup> réunion action sociale CMN	Gontier, Pucci, Alaime
04.02.2009	Réunion maîtrise d'ouvrage Ministère	Monquaut, Fournier, Méreau, Lalande, Bertier, Pucci
05.02.2009	Conseil d'Administration de L'AAS	Gontier, Alaime
11.02.2009	Prépa CTP	Méreau, Strappini, Arias, Desportes, Chemin, Robert, Pucci, Mayeur, Thomas, Gontier, Coutantic
12.02.2009	CTP	Méreau, Strappini, Arias, Desportes, Chemin, Robert, Pucci, Mayeur, Thomas, Gontier, Coutantic
17.02.2009	Prépa conseil d'administration	Méreau, Gontier, Chemin
18.02.2009	Conseil d'administration à Angers	Méreau, Gontier, Chemin
27.02.2009	Réunion Palais-Royal	Mayeur, Pucci

## A d h é r é z ... R é - a d h é r é z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à ..... mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :